

Des villes plus respirables, c'est possible

PAGE 5



© PhotoAito Reporters

ESPACE RÉSERVÉ À L'ADRESSAGE POSTAL



© Reporters

Prévention

Une grossesse en pleine santé

Envie de concevoir un enfant ? Enceinte ? C'est le bon moment pour adopter de bons gestes santé et se faire conseiller.

PAGE 7



© N. La Quère/BEU PRESS

Culture

Entrez, il fait frais

L'été offre du temps pour pousser la porte des musées. Des initiatives existent pour attiser la curiosité de tous et rendre accessibles ces lieux d'art, de sciences, d'histoire... Et vous, quel genre de consommateur de culture êtes-vous ?

PAGE 9

Conseils juridiques

Prêter sa voiture : quelles précautions ?

À l'occasion ou régulièrement, partager son véhicule relève du bon sens. Le prêt d'une voiture n'est pourtant pas anodin. Conseils utiles.

PAGE 2

Formation

Diplômés à l'âge adulte

Il n'y a pas d'âge pour décrocher un Certificat d'enseignement secondaire supérieur. En témoigne l'histoire de trois adultes retournés sur les bancs de l'école.

PAGE 6

Conseils juridiques

Prêter sa voiture : quelles précautions ?

Donner les clés de sa voiture à son fils le temps d'une sortie, passer le volant à un copain Bob pour rentrer chez soi en toute sécurité ou prêter son véhicule à des amis le temps d'un week-end ou des vacances : ces pratiques de bon sens et initiatives de partage sont certainement à promouvoir. Le prêt d'un véhicule n'est pourtant pas anodin. Il peut avoir des incidences sur l'assurance auto.



© Philippe Turpin/BELPRESS

Si le prêt se prolonge durant plusieurs jours, mieux vaut avertir la compagnie d'assurances.

Pour les assureurs, il existe généralement deux types de conducteurs : les "habituels" et les "occasionnels". Les conducteurs habituels sont ceux qui, la plupart du temps, prennent le volant d'un même véhicule. C'est le cas de conjoints par exemple, ou de voisins qui se partagent un véhicule. Tous doivent, dès lors, être renseignés dans le contrat d'assurance. Les conducteurs occasionnels prennent,

quant à eux, exceptionnellement le volant du véhicule assuré. Bien évidemment, leurs coordonnées ne sont pas reprises dans le contrat d'assurance. Les assureurs autorisent occasionnellement les assurés de prêter leur auto. Mais attention : si ce prêt se prolonge durant plusieurs jours,

mieux vaut avertir la compagnie d'assurances. Cela évitera tout malentendu et toute discussion lors d'un éventuel sinistre occasionné par l'emprunteur.

L'âge de l'emprunteur

Prévenir l'assureur est essentiel car la nature du risque avec cet autre conducteur au volant est modifiée.

Ainsi, par exemple, l'âge de l'emprunteur a beaucoup d'importance. En effet, le risque d'accident chez les jeunes conducteurs de 18 à 24 ans est cinq fois plus élevé que dans la tranche des 32 à 64 ans. En assurance, un jeune conducteur a un profil "à risque". Prêter sa voiture de manière occasionnelle à un jeune nécessite donc de prévenir son assureur (qui pourrait procéder à une augmentation de la prime). En cas de sinistre, certaines compagnies d'assurances appliquent d'ailleurs une franchise "prêt de volant" pouvant

s'élever à plus de 1.000 euros, à charge du prêteur de la voiture.

Conducteur exclusif

En plus des conducteurs habituels ou occasionnels, on trouve dans certains contrats d'assurance auto une clause de "conducteur exclusif". Dans ce cas, l'assuré s'engage à être l'unique conducteur du véhicule. Il bénéficie en contrepartie d'une prime réduite. La plupart du temps, cette clause d'exclusivité est accordée pour des véhicules haut de gamme ou des voitures de sport. Dans ces conditions, pas question donc de prêter sa voiture sans autorisation de l'assureur.

Voiture de société

Pour le prêt d'une voiture de société, tout dépend de la "car policy", c'est-à-dire de l'ensemble des règles d'utilisation du véhicule, déterminées par l'employeur. De manière générale, les employeurs autorisent seulement les conjoints ainsi que, parfois, les enfants à conduire la voiture de société. Les autres conducteurs sont généralement interdits.

Transfert d'assurance ?

Une assurance auto est toujours liée à l'immatriculation d'un véhicule précis. Il n'est donc pas possible à l'emprunteur de transférer sa propre assurance auto sur la voiture du prêteur. Cependant, dans certains cas exceptionnels où la voiture est temporairement hors d'usage, une assurance peut être transférée. Si l'emprunteur du véhicule a un accident, il faut déterminer qui est res-

ponsable. S'il n'est pas en tort, c'est l'assureur de l'autre automobiliste qui prend le dédommagement des dégâts à sa charge.

S'il est en tort, c'est l'assureur du prêteur qui interviendra. Le prêteur va alors voir son bonus-malus augmenter ainsi que la prime de son contrat. En outre, si le prêteur n'a pas d'omnium, les dégâts à son véhicule ne seront pas remboursés, à moins que l'emprunteur ne les prenne personnellement en charge.

Et en cas de PV ?

Pour toutes les infractions où l'emprunteur est interpellé et arrêté par la police, c'est lui qui assume les conséquences. Même si ce n'est pas son auto.

En revanche, pour les infractions où il n'y a pas d'interpellation sur place, c'est le prêteur du véhicule qui recevra le PV, en tant que titulaire de la plaque d'immatriculation. Pour les excès de vitesse, par exemple, le prêteur doit alors prouver qu'il n'était pas le conducteur du véhicule au moment de l'infraction. Il n'est pas obligé de communiquer l'identité du conducteur qui circulait avec son véhicule le jour où l'infraction a été relevée.

// OLIVIER BEAUJEAN, ASBL DROITS QUOTIDIENS

>> Durant le mois qui suit la publication de cet article, consultez les questions complémentaires sur le thème abordé dans la rubrique *accès libre* sur le site : www.droitsquotidiens.be

Point Info malades chroniques

Des séances de kinésithérapie en piscine

Question : Je souffre de douleurs chroniques dont de la fibromyalgie attestée par un centre de référence de la douleur chronique. Le médecin spécialiste qui me suit m'a recommandé de faire de la rééducation en piscine chauffée. Il se trouve qu'il y en a une près de chez moi et que les séances sont données par une kinésithérapeute. Dans le cadre de ma pathologie, puis-je bénéficier d'un remboursement de la mutuelle pour ces soins ? En somme, la séance de piscine organisée par la kiné en question est-elle assimilée à une séance de kiné normale ?

Réponse : En règle générale, chaque patient a droit à 18 séances de kinésithérapie remboursées par année civile. En raison de l'affection chronique dont vous souffrez, vous pourriez bénéficier de 60 séances remboursées par an. C'est ce que l'on appelle une situation fonctionnelle liste F chroniques. Dans ce cas, la kinésithérapeute certifiée sur l'honneur que vous entrez dans les conditions et le notifie au médecin-conseil de votre mutualité régionale via un formulaire standard. Il n'est donc pas nécessaire de demander un accord préalable mais un contrôle a posteriori pourrait avoir lieu. En outre, si vous dépassez le nombre de 60 séances annuelles, selon des codes de la nomenclature (1) spécifiques, vous pourriez encore être remboursée mais dans une moindre mesure.

Par ailleurs, comme pour toute séance de kinésithérapie remboursée, vos séances devront avoir fait

l'objet d'une prescription préalable par votre médecin. Les séances de kinésithérapie se déroulant en piscine chauffée entreront dans les critères du remboursement, à condition :

- qu'il s'agisse bien d'un traitement individuel et non collectif et
- que les autres règles établies, par exemple une durée globale moyenne de 30 minutes, soient respectées.

Par ailleurs, nous vous invitons à vérifier si votre prestataire de soins est conventionné via notre application en ligne : www.mc.be/self-service/calculer-simuler/prestataires.jsp

Si vous n'êtes pas bénéficiaire de l'intervention majorée, il peut être

intéressant de demander à votre mutualité d'examiner votre accès à ce droit. Dans ce cas, vous seriez davantage remboursée pour vos prestations de soins (dont la kinésithérapie) et d'autres avantages vous seraient offerts (tarif téléphonique social par exemple). Pour cela, contactez directement votre mutualité régionale.

// POINT INFO MALADES CHRONIQUES

(1) La nomenclature est la liste qui reprend toutes les prestations de santé remboursées (en tout ou en partie) par l'assurance soins de santé. A chaque prestation est attribué un code à six chiffres que vous retrouvez indiqué sur votre attestation de soins donnés.



© Philippe Turpin/BELPRESS

>> Consultez de nombreuses informations spécifiques sur www.mc.be/info.maladeschroniques Vous aussi, posez votre question par e-mail à info.maladeschroniques@mc.be Précisez vos nom, adresse légale ou numéro de registre national. Un relais vers votre mutualité régionale pourra être organisé si nécessaire.

Bon à savoir

Le Guide de législation sociale de la CSC

Chaque année, la Confédération des syndicats chrétiens (CSC) publie un guide de législation sociale remis à jour. Cet ouvrage de référence en version de poche balaie l'ensemble du droit du travail et de la protection sociale. Nullement destiné aux juristes, il se veut accessible à un large public. Conçu comme outil de formation et d'information pour le travail syndical de base, il est rédigé dans un langage clair et met l'accent sur les dispositions qui intéressent le plus directement les travailleurs.

Le guide est divisé en cinq parties : les sources du droit, le travail, la sécurité sociale, la politique de l'emploi et comment faire valoir ses droits. En fin de volume figurent les taux et montants en droit du travail et en sécurité sociale.

L'édition 2014 reprend les législations et montants en vigueur au 1^{er} mars 2014. Dans la mesure du possible, il tient compte des modifications entrant en vigueur cette année : la 6^e réforme de l'Etat, l'unification des règles de licenciement entre ouvriers et employés, la disparition de la carte Sis et la réforme de l'intervention majorée. Sont aussi décrites les nouvelles mesures dites d'activation des bénéficiaires d'allocations d'insertion. Et, en matière de pension, le régime des activités autorisées et la réforme de la pension de survie.

>> Le guide de législation sociale 2014 • CSC • mars 2014 • 500 p. • 12 EUR (5 EUR pour les affiliés de la CSC) • Disponible aussi en néerlandais • L'ouvrage est envoyé par la poste dès versement du montant sur le compte de la CSC (BE59 7995 5006 0326) avec comme communication : "GLS 2014" + éventuel numéro d'affiliation à la CSC. Infos : 02/246.32.01



Soins de santé

Comment réduire le coût des médicaments?

Ces dernières années, le prix de certains médicaments a baissé. D'autres - parmi les "innovations" notamment - restent très chers. Comment garantir l'accès aux médicaments pour tous? La Mutualité chrétienne (MC) avance plusieurs pistes dont le recours au "modèle de l'écluse". Coup d'œil sur cette vision d'une politique du médicament innovante, en vue de la prochaine législature.

Bien que certains médicaments aient vu leur prix diminuer, d'autres restent trop chers, même après que leur brevet soit tombé dans le domaine public et que les investissements en recherche, liés à leur mise au point aient été amortis. Un exemple? L'anticholestérol Zocor® a vu son prix passer de 184 à 123 euros en 2003, à l'expiration de son brevet. Mais dans les cinq années qui suivirent, son prix est descendu jusqu'à 31 euros. Une baisse de 75% n'aurait-elle pas pu intervenir plus rapidement?

Selon la MC, les autorités doivent davantage s'impliquer dans la fixation d'un prix optimal du médicament : supportable pour les autorités, pour les patients et juste pour le fabricant. D'autant que l'on s'attend à de fortes hausses en matière de soins diabétiques et oncologiques, notamment. Pointons trois pistes parmi plusieurs proposées par la Mutualité.

Mieux fixer le prix de vente

La MC propose le "modèle de l'écluse", une image pour évoquer un nouveau système d'appel d'offres imaginé par la Mutualité. Il concernerait des médicaments dont de nombreuses nouvelles variantes sans réelle valeur ajoutée ont été lancées par les firmes pharmaceutiques. C'est particulièrement le cas dans le champ des anti-cholestérols, des anti-dépresseurs ou des antihypertenseurs. Jusqu'ici chaque variante bénéficie d'un nouveau brevet et, par conséquent, d'un prix plus élevé, comme si c'était une "vraie" nouveauté.

Que prône le modèle de l'écluse? Les autorités publient un cahier des charges pour une classe déterminée de médicaments. Les fabricants souhaitant participer à l'adjudication s'inscrivent et communiquent leur prix de vente. Ils entrent alors dans l'écluse et on en ferme les portes. Ensuite, le prix le plus bas proposé par les fabricants est retenu comme tarif de base optimal. Pour revenir à l'image de l'écluse : le niveau d'eau diminue en fonction de la proposition de prix la plus basse. Le fabricant qui ne veut pas s'aligner sur le prix le plus bas, sort de l'écluse et son produit n'obtient pas de remboursement. Les fabricants toujours dans l'écluse obtiennent, pour leur part, une garantie de remboursement à prix fixe ainsi que sur les volumes de vente, pour une période de trois à cinq ans.

Ce système d'appel d'offre ne doit pas être confondu avec le "modèle Kiwi" qui ne désigne qu'un seul "gagnant" pour approvisionner l'ensemble du secteur. Le modèle de l'écluse, quant à lui, permet à plusieurs fournisseurs de s'aligner et d'assurer ainsi une stabilité des prix de longue durée, tout en garantissant l'approvisionnement du marché. La MC évalue à plusieurs centaines de millions d'euros les économies potentielles à la faveur du modèle.

Rendre les innovations accessibles

Les innovations médicamenteuses - par exemple parmi les anti-cancéreux - sont souvent très onéreuses. Et, à leur lancement, subsistent parfois des incertitudes quant à la plus-value thérapeutique et à la sécurité de ces nouveaux produits. Outre l'importance de mener des études indépendantes, la MC plaide pour un remboursement sous conditions. Comment? Pendant une période de trois à cinq ans, le produit présenté comme innovant ferait l'objet d'un remboursement. Mais le fabricant devrait en

Un prix supportable pour les autorités, pour les patients et juste pour le fabricant.

démontrer la réelle plus-value. Si cette "démonstration" est couronnée de succès, les patients auront rapidement accès à un nouveau médicament réellement innovant. Dans le cas contraire, le fabricant endosse la part de risque : il doit rembourser à l'assurance soins de santé les montants injustement perçus.

Aussi à l'hôpital

La MC souhaite que le système de forfait dans les hôpitaux, encore trop limité, soit étendu pour davantage de situations et de types de médicaments. Dans ce système, une utilisation moyenne est fixée, par type de pathologie. Les moyens ainsi libérés par le système de forfait peuvent être réinvestis dans les pharmacies hospitalières, afin d'être plus présentes au sein des divers départements hospitaliers et d'accroître encore la qualité des soins.

Ces propositions font parties d'une note de réflexion sur la gestion des médicaments, élaborée par la MC, en vue de la nouvelle législature. L'accessibilité financière et la qualité des médicaments pour le patient sont au centre de ce travail, tout comme la mise à disposition de nouvelles médications et la détermination d'un prix juste pour les fabricants.

//CD



La MC propose le "modèle de l'écluse", une image pour évoquer un nouveau système d'appel d'offres imaginé par la Mutualité.

À suivre...

En vacances à domicile

Où partez-vous cet été? Loin, dans votre jardin intérieur... Oups. Est-ce bien sérieux? Car la bonne santé de l'économie est jaugée en fonction du nombre de juilletistes ou de aoûtistes sur la route des vacances. Plus ils prennent la destination soleil, plus ils envisagent de dépenser pour leurs périples, mieux on se porte, diront les voyageurs. Une tare alors de ne pas partir?



© PHOTOLITO/BELGAMAGE

Notre époque fait la part belle aux voyages. Le dépaysement - même pour un temps restreint - est de bon ton. Quelques jours à l'étranger seraient le gage d'une année comblée. "Nouveau dogme contemporain : une vie sans départ ne pourrait se concevoir comme réussie", remarque Sébastien Jallade (1) fondateur de Voix nomades, un site Internet de voyageurs. Ainsi, boucler ses valises, passer les frontières, vivre un ailleurs... sont devenus presque banals, conditions sine qua non du "dé-stress", du repos ou de la fuite d'un quotidien harassant. Quitte à y mettre les moyens (une estimation de 2.577 euros pour l'été 2014). Quitte à se doter d'oculaires pour éviter de ternir "la carte postale idyllique" avec les problèmes majeurs vécus par les habitants des pays d'accueil. On pense à la Grèce mais aussi à l'Espagne où 717.000 Belges se sont rendus depuis janvier. "Il est fort à parier que le touriste prendra moins de plaisir à siroter sa sangria, entouré d'un peuple psychologiquement meurtri et matériellement précairisé", présume Cristal Huerdo Moreno, traductrice en espagnol à l'Université Saint-Louis (Bruxelles)(2). Résultats au retour...

LA "STAYCATION", UN PHÉNOMÈNE EN VOGUE. "STAY" POUR RESTER ET "VACATION" POUR VACANCES.

Mais cet été, un Belge sur deux ne partira pas entre juin et septembre. Or, voici cinq ans, les baromètres estimaient les "sans départ" à un sur trois. Assistons-nous à un tassement? À un nouveau penchant? Les chasseurs de tendance ont en tout cas déjà trouvé le néologisme en vogue pour qualifier ce phénomène: la "staycation". Entendez "stay" pour rester et "vacation" pour vacances. Les vacances à domicile séduiraient les jeunes générations. Au programme : lire la série de romans qui attendent sur la table de chevet, entamer un cycle cinématographique sur l'écran du salon, tester des circuits de balade dans les environs, mitonner des petits plats aux saveurs d'été, inviter des voisins à prendre l'apéro, bricoler quelques aménagements que le quotidien délaïsse, s'initier à la peinture... voire ne rien faire de particulier. On pense à ce blogueur "qui ne voulait pas conquérir le monde, mais être conquis par lui", et se proposait l'an dernier de sortir sur le

pas de sa porte, d'humer l'air alentour, d'ouvrir toutes grandes ses écoutilles et de présenter sur son blog les "gens d'à côté".

Pour réussir cette formule de vacances, le journal Vers l'avenir donnait en 2013 quelques conseils : avertir l'entourage de son départ en voyage, programmer le téléphone en mode silencieux, réserver le dernier jour aux tâches ménagères comme le vacancier lorsqu'il quitte son hébergement, immortaliser, par des photos de vacances, les moments forts de ce séjour chez soi...

Car un périple à succès se marque aussi par l'importance des souvenirs. Aux yeux de beaucoup d'entre nous, ils devront idéalement prendre la forme de photos, preuves de notre passage et rappels des émotions ressenties. Pourtant les photos prises avec un automatisme parfois frénétique nous donnent-elles réellement accès aux souvenirs du moment? D'après Alain de Botton auteur de *L'art du voyage* (3), "on peut certes percevoir la beauté en ouvrant simple-

ment les yeux, mais la durée de sa survie, dans la mémoire dépend du degré d'attention avec lequel on l'a appréhendée. L'appareil photo brouille la distinction entre regarder et remarquer (...)." Alors, Alain de Botton encourage à dessiner ou à peindre en mots au cours de nos voyages pour consolider nos impressions, les retenir : joli défi pour les vacanciers du domicile. "En recréant avec notre propre main ce que nous avons sous les yeux, nous passons naturellement d'une vague contemplation de la beauté à une situation dans laquelle nous acquérons une profonde compréhension de ce qui la constitue et pouvons donc mieux nous en souvenir".

Lointaines contrées ou paysages à une encablure de chez soi : le voyage est au rendez-vous de celui qui prend le temps... Il peut être quasi immobile. Il peut se présenter au bout du jardin, aussi. En y regardant bien, la découverte ne nécessite pas toujours des kilomètres. Bon voyage.

// CATHERINE DALOZE

(1) Sébastien Jallade, "L'appel de la route. Petite mystique du voyageur en partance", éd. Transboréal, coll. "Petite philosophie du voyage", mai 2009.

(2) "Quel esprit ne bat pas la campagne? Qui ne fait pas châteaux en Espagne?", dans Revue nouvelle, avril-mai 2014.

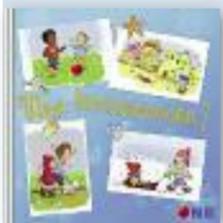
(3) Alain de Botton, "L'art du voyage", éd. Mercure de France, 2003.

> Weekend du documentaire

Du 13 au 16 novembre se déroulera la deuxième édition du "Week-end du doc". Cette manifestation promeut la diversité et la spécificité du cinéma documentaire belge, en Wallonie et à Bruxelles. Ciné-clubs, maisons de jeunes, bibliothèques publiques, musées... Les différentes projections sont portées par autant de lieux du secteur non-marchand. Toute institution désireuse peut porter sa candidature et diffuser des films documentaires durant le "Week-end du doc". Chaque lieu pourra choisir librement sa programmation (pour autant que le documentaire soit belge francophone) en fonction des particularités de son public. Les inscriptions se clôturent le 1^{er} septembre.

Infos : www.we-doc.be

> Vive les vacances



En cette période de congés estivaux, l'ONE a réalisé la brochure "Vive les vacances !" Pour que les parents comme les enfants puissent profiter au mieux de cette période de détente, la brochure rappelle quelques règles élémentaires et prodigue une foule de conseils aux familles. Cinq chapitres structurent le document et s'attardent chacun à une thématique particulière : le rythme des plus petits, les indispensables avant de partir, les précautions sur la route, la sécurité et les désagréments. "Vive les vacances !", ainsi que bien d'autres brochures utiles, peuvent être téléchargées et/ou commandées gratuitement sur le site de l'ONE ou par téléphone.

Infos : 02/542.12.11 • www.one.be

> Les abeilles au jardin

Deux chercheurs de l'ULB et de l'UMons se sont associés pour confectionner ensemble la brochure "Un jardin pour les abeilles sauvages". La publication cherche à sensibiliser le grand public à la grande diversité du monde des abeilles sauvages. Elle rappelle le déclin dont elles sont victimes, lié à la destruction par l'homme de leur habitat naturel. La brochure fourmille de conseils pour apprendre à accueillir, observer et protéger, dans nos jardins, ces précieux insectes pollinisateurs.

La brochure est disponible gratuitement par téléphone au 02/650.38.17 ou sur le site www.info-abeilles.be.

> Prix Fondation contre le cancer

Afin de favoriser la recherche, la Fondation contre le cancer octroie, via un nouveau prix, deux récompenses de 1000 euros à des travaux de fin d'étude (bachelier et master). Les volontaires peuvent concourir au sein de deux catégories : "Sciences exactes et/ou (bio)médicales" et "Sciences humaines". Les travaux doivent être rédigés dans l'une des trois langues nationales ou en anglais, et avoir été réalisés durant l'année 2013-2014. Ils peuvent être soumis jusqu'au 10 octobre 2014.

Le règlement du concours et la marche à suivre sont consultables sur www.cancer.be/prixTEF2014.

"L'Ebola est hors de contrôle"

L'épidémie d'Ebola qui frappe la Guinée depuis janvier touche désormais aussi la Sierra Léone et le Libéria. La situation est préoccupante car la maladie, qui n'a pas de vaccin pour l'éradiquer, tue neuf personnes infectées sur dix.



Les organisations actives en Afrique de l'Ouest n'ont pas encore jugulé la fièvre hémorragique à virus Ebola (1). L'Ambassade de France en Guinée note qu'entre le 20 et le 25 juin, 23 nouveaux cas étaient identifiés et 18 décès confirmés. Au 27 juin, le bilan global se chiffrait à 281 cas et 178 décès. Les situations les plus critiques émanent des foyers de Guékédou, de Conakry et de Macenta. En Sierra Léone, pays limitrophe, l'Ambassade française dénombrait, toujours au 27 juin, 163 cas et 46 décès. Tandis que plus au sud, au Libéria, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) indiquait 33 cas et déjà 24 décès.

"L'épidémie est hors de contrôle. Avec l'apparition de nouveaux foyers, le risque de propagation est aujourd'hui réel", alerte le Dr Bart Janssens, directeur des opérations de Médecins sans frontières (MSF). L'organisation dénombre aujourd'hui 60 foyers actifs en Guinée, en Sierra Léone et au Libéria. L'OMS et ses partenaires sont aussi actifs sur le terrain et apportent aux ministères de la Santé de ces trois pays l'expertise technique nécessaire pour interrompre la transmission du virus. De plus, l'organisation a dépêché une mission "de haut niveau" en Guinée pour évaluer la riposte globale à la maladie et proposer une stratégie pour contrer sa flambée.

Outre les soins, il y a lieu aussi de travailler sur les mentalités puisque des réticences locales apparaissent dans certaines zones. Des épidémiologistes, travailleurs sociaux et logisticiens sont mobilisés à cette fin. Le ministère de la Santé guinéen encourage, lui aussi, la population et les leaders communautaires à collaborer avec les services de santé sur le terrain. Dans son communiqué du 27 juin, il les encourageait à sensibiliser, à identifier les cas suspects et les référer vers les structures de santé, mais aussi à "enterrer les morts en toute sécurité"...

Quant aux voyageurs, actuellement, l'OMS ne recommande pas que soient imposées des restrictions aux déplacements et échanges commerciaux dans ces trois pays. L'Ambassade de France, elle, suggère tout au plus d'éviter de se déplacer dans la zone de foyer de l'épidémie, d'éviter de manger de la viande de brousse, de se laver les mains fréquemment...

// MaC

(1) à lire dans *En Marche* : "En direct de Guinée" paru le 17 avril dernier. www.enmarche.be

Encourager l'autonomie des étudiants plus fragiles

Agoraphobie, anorexie, phobies sociales... ne doivent pas contrarier l'entame ou la poursuite d'un cursus universitaire. L'Université catholique de Louvain (UCL), en collaboration avec le groupe hospitalier La Ramée Fond'Roy, déploie un processus qui vise, dès la rentrée prochaine, à faciliter la vie sur le campus des étudiants dits "stabilisés".

La conséquence fréquente d'une fragilisation de la santé mentale est de projeter le jeune en situation de dépendance par rapport à sa famille ou son entourage. C'est pourquoi le projet a pour but d'organiser un encadrement qui amène l'étudiant, petit à petit, à expérimenter l'autonomie. Et la débrouille commencera dans le logement communautaire : cuisiner, vivre ensemble, s'adapter aux co-locataires... et finalement amener le jeune à se plonger pleinement dans la vie étudiante.

Une personne de référence accompagnera l'étudiant dans le suivi de ses études et pour faire face aux difficultés qu'il pourrait éprouver sur le campus comme se rendre à l'auditorium ou se confronter au regard des autres. Ce malaise, souvent présent chez le jeune adulte, l'est plus encore chez

celui ayant présenté des troubles de la santé mentale.

De même, pour prévenir tout "dérapage", une garde s'organisera avec La Ramée. Elle apportera le soutien



© Reporters DPA

Du respect pour les travailleurs du nettoyage

Les métiers du nettoyage occupent quantité d'hommes et de femmes. Leur nombre n'implique cependant pas qu'ils soient respectés pour les tâches qu'ils réalisent au quotidien. Voilà ce qui percole de l'enquête menée par la CSC Alimentation et services.

"Il faut valoriser la fonction des travailleurs du nettoyage, affirme Pia Stalpaert, présidente de la centrale Alimentation et services (A&S) de la CSC. Mais il faut aussi imposer le respect de ces travailleurs. C'est l'objectif de la Journée du nettoyage". Tous les 20 juin depuis 2008, les techniciens de surface sont ainsi mis à l'honneur. Faut-il leur dédier une "journée" pour saluer la qualité de leur labeur ? L'enquête menée par la CSC semble malheureusement le confirmer.

Ont été interrogés du personnel de nettoyage actif dans des écoles et des établissements horeca (cafés, hôtels...), des aides familiales (en Flandre uniquement, où elles assurent aussi des tâches de nettoyage), des aides-ménagères en titres-services et des concierges. Les questions posées abordent plusieurs dimensions comme le temps alloué pour réaliser les tâches, les instructions sur ce qui doit être fait, le matériel à disposition, l'aide reçue lorsqu'elle est nécessaire ou encore la hauteur du salaire...

L'exercice révèle plusieurs choses. D'abord, ces professionnels considèrent leur travail comme important, ils en sont fiers et une majorité d'entre eux souhaite continuer à l'effectuer. Mais à la question "Vous sentez-vous respecté par les personnes rencontrées sur le lieu de votre travail?",

Comment traiter le personnel de nettoyage de façon respectueuse ? La CSC donne quelques conseils à l'aide d'images.

34 % des 1.000 répondants expriment un "non" catégorique. Cette tendance est particulièrement prégnante dans les environnements de travail anonymes comme les écoles, les bureaux et les immeubles. "On méprise le personnel du nettoyage et on nous le fait très souvent sentir", dira l'une d'entre eux. "Tout le monde trouve que nettoyer est une tâche inférieure", dira l'autre.

Sabine Honings est aide-ménagère en titres-services. "J'ai quelques clients qui exagèrent. Ils me demandent d'essuyer le chien ou de laver la voiture alors que ce n'est pas dans le contrat. D'autres me laissent une vaisselle de toute une semaine. Ce n'est pas très respectueux." Mais la plus grande difficulté, structurelle celle-là, se trouve dans le rythme imposé : "Les clients me demandent de faire plus en moins de temps." La hausse du prix des titres-services pousse aussi certains particuliers à recourir au travail au noir, phénomène qu'entendait initialement combattre le dispositif. "12 euros de l'heure au noir ou 10,46 euros brut en officiel, certaines collègues ont vite choisi !", précise Sabine Honings.

Pour l'heure, les réseaux sociaux sont mis à contribution pour susciter davantage de respect à l'égard de ces travailleurs. Prochain bilan le 20 juin 2015.

// MaC



© CSC

Pollution de l'air

Asthme, bronchites, problèmes cardiovasculaires... Bien que de mieux en mieux documentés par la littérature scientifique, les effets de la pollution atmosphérique sont souvent ignorés par les politiques de mobilité. Le monde médical s'en émeut de plus en plus mais reste peu écouté. Et si l'on s'inspirait d'expériences étrangères pour renverser la vapeur ?

Des villes plus respirables, c'est possible...

Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la pollution de l'air est responsable d'un décès sur huit au niveau mondial (1). On pourrait croire que ce chiffre, qui a quasiment doublé en quelques années, concerne surtout les pays du Sud où l'on brûle des combustibles à l'intérieur des habitations pour la cuisine ou le chauffage. Erreur. Rien qu'en Europe occidentale, la pollution extérieure est responsable de 280.000 morts par an. Pour l'ensemble de l'Union européenne, l'estimation s'élève à 420.000 morts, le plus souvent par décès prématuré.

Si les experts de l'OMS ont revu leurs estimations à la hausse ces dernières années, c'est notamment parce qu'ils appréhendent mieux le rôle joué par certains polluants très fréquents, comme les particules fines. Parfois naturelles mais le plus souvent issues de divers modes de combustion (transport et chauffage en tête), ces particules fines et ultra-fines – leur diamètre est alors inférieur au dixième de micron – sont tout sauf un cadeau du ciel. Selon le Conseil supérieur (belge) de la santé (CSS) (2), elles ont la particularité de pénétrer profondément dans les poumons et d'être à l'origine de pathologies très diverses : asthme, maladies pulmonaires obstructives chroniques, autres affections respiratoires et jusqu'aux problèmes cardiovasculaires. "Elles forment également, rappelle le CSS, un excellent moyen de transport vers les poumons

de substances toxiques susceptibles d'y entraîner toutes sortes de maladies dont le cancer".

Enfin, rajoute le Conseil, les particules semblent jouer un rôle délétère dans la pollution des denrées alimentaires. En effet, dans leur chute sur les plantes destinées à la consommation humaine et animale, les "PM" – raccourci utilisé pour désigner les particules – emmènent avec elles des substances au nom aussi barbare que les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) provenant de la suie, du goudron, des gaz d'échappement, etc.

Un tableau peu ragoûtant ? Certes. Les experts de l'OMS sont pourtant prudents. Ils précisent que leurs plus récentes estimations se basent exclusivement sur des méthodes statistiques sûres et des mécanismes pathologiques parfaitement identifiés. Elles ne tiennent donc pas (encore ?) compte de troubles sanitaires plutôt bien documentés, mais mal compris quant à leur lien avec la pollution atmosphérique chronique : risques accrus de cataracte, de naissance prématurée, de démence; réduction des facultés cognitives chez les personnes âgées, etc. Comme chaque fois qu'il s'agit de maladies multifactorielles (à causes multiples), il faut du temps pour y voir clair...

// PHILIPPE LAMOTTE

(1) OMS, communication du 25 mars 2014. Et "Le Monde", 27 mars 2014.
(2) Avis du CSS n°8603 (www.health.belgium.be)

Les experts appréhendent mieux le rôle joué par les particules fines.

Les idées foisonnent. Mais à peine émises, se font dézinguer par les lobbies.



Causez toujours...

Les appels médicaux sont de plus en plus pressants : il faut diminuer la pollution des villes. Ne fût-ce que pour les enfants et les personnes âgées. Mais ils résonnent trop souvent dans le désert.

Selon l'Agence européenne de l'environnement, 80% de la population urbaine de l'Union européenne est exposée à des niveaux de particules supérieurs aux lignes directrices de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) (1). Cette exposition réduit en moyenne l'espérance de vie des citoyens de l'Union de huit mois, voire de deux ans pour ceux qui vivent dans les endroits les plus pollués. En dépit du fait que la Belgique est menacée de sanctions par la Cour de justice européenne pour non-respect de la norme communautaire sur les particules fines, ce constat ne semble entraîner aucun émoi particulier.

Nulle pétition massive, nulle inscription en rouge dans les programmes politiques, nulle initiative populaire ni marche blanche ou verte pour réclamer, sinon une amélioration significative de l'air de nos villes, au moins le respect des recommandations de l'OMS. Alors que l'irruption intempestive de viande de cheval (non avariée) sur le marché du bœuf a manifestement créé un vif émoi, personne ne semble s'inquiéter outre mesure du fait que "les enfants sont plus sensibles à la pollution atmosphérique que d'autres groupes de la population" ni que "les personnes âgées et malades présentent un risque accru en raison d'un système immunitaire affaibli et d'affections déjà présentes" : deux avertissements pourtant bien mis en avant par le Conseil supérieur de la santé.

Des privilèges à revoir

En mai dernier, une série de médecins flamands ont bien tenté de rompre l'apathie ambiante. Cardiologues, pédiatres, épidémiologistes et autres toxicologues se sont fendus d'une carte blanche appuyant l'idée de recouvrir le ring d'Anvers pour éviter l'exposition de la population aux émissions du trafic (2). Un mois plus

tard, la Fondation contre le cancer et la Fédération des maisons médicales ont porté le fer au cœur du problème (3), elles réclament la fin du privilège fiscal accordé par le gouvernement fédéral au carburant diesel. Celui-ci est nettement plus polluant en matière de particules fines que l'essence ; surtout en ville où les trajets automobiles courts sont monnaie courante (froids, les moteurs polluent davantage). Les deux fédérations rappellent que ces particules sont considérées, depuis octobre 2013, comme des cancérogènes avérés par l'OMS (NDLR : il s'agit du cancer du poumon, mais une suspicion existe pour le cancer de la vessie). Dix jours plus tard, c'est le "Chief economist" d'une grande banque et un professeur réputé d'une Haute école de commerce et de management qui, s'associant aux ONG environnementales (3), ont réclamé que l'on sanctionne fiscalement les comportements dommageables à l'environnement et à la santé. Dans leur collimateur : les privilèges fiscaux – importants en Belgique – accordés à "l'utilisation privée des voitures de société" (4).

Les alternatives étouffées

Ce genre d'appel résonne souvent dans le désert. Le débat sur la mobilité est abondant dans la presse et sur les réseaux sociaux. Mais, dès qu'il menace de se traduire en décisions politiques, il a furieusement tendance à se tétaniser. En dehors des grands "pics", l'impact sanitaire de la pollution indiffère beaucoup de mandataires et... les citoyens eux-mêmes. Les idées, pourtant, foisonnent : péage urbain, taxation au kilomètre, covoiturage et partage de voiture façon Uber, rééquilibrage des taxes et accises sur le carburant. Mais elles ne sont appliquées qu'en mode mineur ou, à peine émises, se

font dézinguer par les lobbies : "ça ne marchera pas", "ça coûte trop cher", "ça pénalisera les ménages précaires", etc. Toutes sortes d'objections recevables, mais qui ne justifient pas l'enterrement immédiat des velléités d'innovations.

Il faut dire que le débat public n'en est pas à un paradoxe près. Si Bruxelles envisage aujourd'hui d'éliminer la voiture de son centre-ville (soit un kilomètre de voies routières ainsi rendues aux piétons), c'est parallèlement à la construction de plusieurs parkings, qui agiront probablement comme de nouveaux aspirateurs à véhicules au sein du Pentagone. Cherchez l'erreur... L'Agence européenne de l'environnement, elle, rappelle un enjeu trop souvent négligé : la pollution atmosphérique entraînerait, chaque année, quelque 100 millions de journées de travail perdues dans l'Union...

En matière de mobilité, "tout le monde hurle dès que quelqu'un tente de passer à l'acte, constatait récemment, caustique, le chroniqueur François De Smet (6). Nous ne nous en sortons pas en disant 'non' à la fois au péage et à la taxe kilométrique. Sauf à préférer périr économiquement dans nos bouchons, fiers et immobiles dans des bulles matérialisant, pour beaucoup d'entre nous, une partie de nos salaires et concentrant donc une part de l'estime de nous-mêmes"...

//PhL

(1) Agence européenne de l'environnement, 15 octobre 2013.
(2) La Libre Belgique, 5 mai 2014
(3) Le Soir, 31 mai 2014
(4) L'Echo, 10 juin 2014
(5) Agence européenne de l'environnement, 28 février 2013
(6) La Libre Belgique, 30 avril 2014

Des villes à émissions réduites

Un peu partout en Europe centrale se multiplient les LEZ. Ces "Low Emission Zones" sont des zones urbaines où l'accès des véhicules les plus polluants est délibérément restreint. Les Pays-Bas, l'Allemagne et l'Italie du Nord en sont très friands. Seules, ces LEZ ne peuvent pas changer grand-chose en matière de congestion et de santé publique. Mais couplées à d'autres mesures, comme l'inévitable renforcement des transports publics ou... des restrictions sur le chauffage au bois, elles aboutissent à des progrès notables sur la qualité de l'air.

Dans ces villes (Londres, Stockholm, Francfort, Cologne, Amsterdam...), les concentrations en particules fines ont chuté de 40% en quelques années à peine. Un succès éclatant. A part Anvers (en projet), il n'y a pas de LEZ en Belgique ni en France. Selon Gilles Aymoz, responsable du Service qualité de l'air à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe, France), cela s'explique par un "blocage sur leur faisabilité sociale" (1). Et d'ajouter de quoi faire réfléchir : "les pays où de telles zones se sont développées se sont posés moins de questions : ils ont observé des dépassements d'émissions de polluants et ont décidé d'agir. C'est une question de priorité politique". Il ajoute l'importance d'accompagner toute mesure politique en matière de mobilité alternative d'un vaste effort de planification (les gens - notamment les acteurs économiques - doivent savoir à quoi s'attendre à échéances claires), mais aussi de communication. A cet égard, pourquoi ne pas s'inspirer, chez nous, de la décision récente de l'administration bruxelloise de se passer, dans sa flotte automobile (4.000 véhicules concernées), de tout véhicule au diesel ?

(1) Le Monde, 6 janvier 2014

Formation

Le Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS) est un précieux sésame pour entamer des études supérieures ou accéder à certains emplois. À Bruxelles, une formation d'un an en cours du jour offre à des adultes une seconde chance d'acquies ce diplôme. Retour sur les bancs de l'école, le temps de suivre les travaux de fin d'études présentés par des étudiants.

En cette fin juin, il règne déjà comme un petit air de vacances à l'Institut technique supérieur Cardinal Mercier, situé à Schaerbeek. Pourtant, dans un couloir baigné de soleil, quelques adultes font les cent pas, feuilles à la main. Ce ne sont pas des professeurs mais des étudiants. Ils attendent, de manière fébrile, de présenter leur travail de fin d'études. Ariane, Mostafa et Jean-François font partie de la trentaine d'étudiants qui, cette année, ont suivi le programme de formation de promotion sociale baptisé "CESS-Projet9". Tous les trois ont réussi leurs examens dans les cours généraux. Le moment de l'épreuve ultime est arrivé : exposer, devant un jury externe de pédagogues et de professionnels, le contenu d'un travail réalisé sur un sujet de leur choix, sous la supervision d'un enseignant. Les membres du jury ont la lourde responsabilité d'attester, si l'étudiant a acquis l'ensemble des compétences exigées au terme de l'enseignement secondaire et s'il peut donc recevoir son CESS.

Des parcours variés

"L'arrêt du Gulf Stream entraînerait-il une nouvelle période glaciaire ?" Le sujet qu'a choisi de traiter Ariane n'est pas anodin. À près de 30 ans, la jeune femme voudrait se réorienter vers l'océanographie, un métier qui l'a toujours fait rêver. "J'ai arrêté l'école en 4^e secondaire pour des problèmes personnels. Par la suite, après des cours privés, j'ai réussi l'examen d'admission à l'université. J'y ai perdu trois ans à tenter un baccalauréat en histoire de l'art puis en sciences so-

ciales. Je suis ensuite partie faire du volontariat en Malaisie. J'y ai acquis des connaissances en Web et, de retour en Belgique, j'ai suivi une formation pour me perfectionner. Cela m'a permis de trouver du boulot mais cela ne me convenait pas du tout. J'ai alors décidé de me lancer dans l'aventure du CESS-Projet9 pour avoir des bases suffisantes. Ce diplôme, c'est une revanche sur mes échecs. Mais c'est bien plus qu'un papier. Cette formation est une formidable expérience. J'ai repris confiance en moi. J'ai fait un stage très intéressant à l'Institut royal de météorologie. Je vais enfin me diriger vers ce que j'aime".

Le parcours de Jean-François est différent. Mais, comme Ariane, il souhaite concrétiser un projet qui lui trotte en tête depuis son adolescence : s'investir dans la protection de l'environnement... Il a d'ailleurs présenté son travail de fin d'études sur le thème de l'abeille en ville. A 42 ans, ce fils et petit-fils d'apiculteur a déjà une longue expérience professionnelle derrière lui : dix-huit ans passés au ministère de la justice. Sans CESS, pas question de mutation et encore moins de promotion. Jean-François a décidé de faire une pause et de recommencer des études pour décrocher ce CESS qu'il était à deux doigts d'obtenir lorsqu'il a quitté l'école pour se marier... et aller à l'usine.

Une offre de formation insuffisante

Le CESS-Projet 9 a été créé il y a cinq ans par les écoles de l'enseignement secondaire catholique de Bruxelles et du Brabant wallon. Objectif ? Offrir à des jeunes qui n'ont pu terminer l'enseignement ordinaire la possibilité d'obtenir leur CESS dans un autre dispositif. Organisé au sein de l'enseignement de promotion sociale (et donc accessible à tous), ce programme est unique de par ce partenariat avec l'enseignement, secondaire. Unique aussi par sa durée limitée à une seule année scolaire (et non deux comme proposé dans d'autres établissements, notamment à Ixelles et Namur). Unique enfin par le projet pédagogique et l'ouverture à un certain humanisme qui caractérise ce programme.

"Chaque année, nous devons refuser des candidats, par manque de places, regrette David Lemaire qui invite les responsables politiques à prendre des mesures pour répondre à une demande croissante, tant à Bruxelles qu'en Wallonie où

il n'existe pour ainsi dire aucune offre similaire. "Nous allons ouvrir, à la prochaine rentrée scolaire, une formation sur le même modèle à l'attention d'adultes qui souhaitent entrer à la Police mais ne possèdent pas le CESS pour accéder à la fonction d'inspecteur (1). Nous allons travailler en partenariat avec le Cefig qui préparera les candidats à la réussite des tests d'admission à la Police".

Qu'elles mènent aux études ou à l'emploi, le constat est hélas le même : les formations de base sont totalement négligées dans les parcours d'insertion proposés aux adultes. Or, elles ouvrent de nombreux horizons aux personnes qui les suivent et leur permettent de rebondir. Ce n'est pas Ariane, Jean-François ni Mostafa qui diront le contraire...

// JD

(1) Une séance d'information est organisée pour les aspirants inspecteurs de police le mardi 9 septembre à 14 h, 35 boulevard Lambermont à 1030 Schaerbeek. Infos : 02/240.73.92.



Décrocher son diplôme de secondaire à l'âge adulte

"C'est débile d'avoir arrêté mais je ne regrette rien. J'ai enfin ce diplôme qui va m'ouvrir des portes. J'aimerais me rendre utile, au sein du ministère, dans la lutte contre la criminalité environnementale". Jean-François est enchanté de la formation. "L'équipe pédagogique est extraordinaire. On est soutenus et encouragés par les professeurs et la coordinatrice du projet. L'ambiance est moins scolaire mais les cours sont conséquents et les exigences sont bien là. Ce n'est vraiment pas évident de retourner sur les bancs de l'école mais j'ai beaucoup appris. C'est aussi très enrichissant car on rencontre des gens de tous milieux, de tous âges aussi".

À 21 ans, Mostafa pourrait effectivement être le fils de Jean-François. D'origine afghane, il est arrivé en Belgique avec ses parents il y a moins de deux ans et demi, sans connaître un mot de français. Aujourd'hui sa maîtrise de la langue est impressionnante. Tout comme sa réussite scolaire, à force de volonté et de travail acharné. "J'ai d'abord suivi six mois de formation intensive en français. Puis, comme mon diplôme de secondaire acquis en Iran n'était pas reconnu ici, j'ai été scolarisé en 3^e professionnelle. Mais c'était trop facile. En 4^e, j'ai fini 1^{er} de classe. Cela ne pouvait pas continuer comme cela. D'autant que je veux être médecin. J'ai d'ailleurs choisi de parler de la maladie d'Alzheimer dans mon travail de fin d'année car ma grand-mère en était atteinte et ma mère s'en est beaucoup occupée. Je ne sais pas où j'exercerai plus tard mais ce sera pour me mettre au service des autres, ça c'est certain".

Un projet personnel fort

Il y a autant d'histoires que d'étudiants. Mais les profils se ressemblent parmi ceux qui suivent la for-

mation du CESS-Projet9, comme le fait remarquer David Lemaire, directeur de l'Espace enseignement Cardinal Mercier : "La plupart n'ont pas terminé leurs humanités pour des raisons familiales ou parce qu'ils ne se sentaient pas à leur place dans le dispositif classique. Il y a aussi des jeunes

qui ont terminé leur scolarité dans leur pays d'origine mais doivent s'aligner sur notre niveau de formation avant de pouvoir poursuivre dans l'enseignement supérieur".

Tous les étudiants ont aussi rempli deux conditions fondamentales – outre l'âge minimum de 21 ans – pour accéder à ce programme de formation : posséder un niveau de compétences suffisant et avoir un réel projet nécessitant l'obtention du CESS, qu'il s'agisse d'études supérieures ou de perspectives professionnelles. "L'étudiant doit réussir des tests en français, mathématiques et anglais qui correspondent au niveau de fin de 5^e secondaire. Il doit aussi présenter un dossier de motivation, explique David Lemaire. C'est important de bien évaluer les chances de réussite du candidat. Il n'est pas question de tomber dans le piège du diplôme au rabais. Du reste, le taux d'échec avoisine les 50%".

La formation est exigeante en effet. À tous points de vue : présence obligatoire au cours – les horaires sont calqués sur ceux de l'enseignement de plein exercice –, réalisation d'un stage, rédaction de travaux, étude régulière... et bien entendu, évaluations et examens. Cela étant – et c'est sans doute une des forces du programme, l'accent est mis sur le projet de chaque étudiant, avec un encadrement individualisé, dans une démarche pédagogique de réussite. Des remédiations sont organisées. Un suivi régulier est assuré, à la suite de conseils d'équipe. Et la réalisation

d'un stage auprès d'un professionnel permet à l'étudiant de confronter son projet à la réalité, de se rendre compte des compétences nécessaires pour exercer sa future profession.

Par ailleurs, dans les cours comme dans les autres activités pédagogiques proposées, la philosophie du programme est d'offrir aux étudiants une ouverture sur de nombreuses disciplines et d'attiser leur regard sur le monde qui les entoure. Pour certains, ce sera la découverte d'auteurs classiques qu'ils n'auraient sans doute jamais lus, pour d'autres, le projet d'aller dorénavant au théâtre ou en bibliothèque. Pour d'autres encore, ce

sera l'envie de suivre de plus près l'actualité, de lire un quotidien, voire de partir découvrir d'autres horizons. En somme, vivre et s'épanouir pleinement comme citoyen du monde...

// JOËLLE DELVAUX

>> CESS-Projet 9, 35 boulevard Lambermont à 1030 Schaerbeek • 02/240.73.92 • www.cess-projet9.be/

D'autres voies ?

À l'âge adulte, il est possible d'acquies le Certificat d'enseignement secondaire supérieur par deux filières :

• **L'enseignement de promotion sociale (1)** : Les formations qui existent à l'heure actuelle (dont CESS-Projet9) sont organisées en cours du jour et durent deux ans avec possibilité de réduction à un an selon le niveau du candidat et les établissements. Ce sont les mêmes personnes qui enseignent et qui évaluent. Et c'est l'école de promotion sociale qui délivre le CESS.

Par ailleurs, les étudiants détenteurs de certificats de qualification obtenus dans l'enseignement de plein exercice ou de promotion sociale peuvent suivre un complément de formation générale dont la durée varie de six mois à deux ans, (en journée et en soirée) et obtenir ainsi le CESS par capitalisation.

• **Le Jury de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FRW) (2)** : Il s'agit de passer des épreuves sur différentes matières devant un jury externe. Par définition, il s'agit d'une filière en autodidacte. Mais il est possible de s'y préparer au mieux via l'enseignement à distance de la FWB (3) ou via des écoles privées (souvent très coûteuses).

(1) Infos au SIEP au 04/220.24.00 ou sur www.siep.be

(2) Infos auprès de la FRW au 02/690.85.64 ou sur www.enseignement.be

(3) Infos auprès de la FRW au 02/690.82.82

Prévention



Une grossesse en pleine santé

Envie d'un enfant ? Comme avant le départ d'un long voyage, d'une belle aventure, c'est le bon moment de rendre visite à son médecin généraliste ou à son gynécologue.

Dans l'intérêt de la mère et du futur enfant, il est, en effet, préférable de détecter un éventuel diabète, un problème thyroïdien, une anémie, un excès de poids ou une hypertension... Ces affections nécessiteront un suivi plus attentif de la grossesse.

De plus, une prise de sang permet de savoir si la future maman est protégée contre des maladies infectieuses, comme la rubéole et la toxoplasmose, dangereuses pour le fœtus. En cas de non immunisation contre la rubéole, la vaccination doit s'effectuer lorsque la jeune femme est encore sous contraception.

La prise de sang permet aussi de voir si la future maman est porteuse de virus comme celui du sida ou de l'hépatite B ou C. Dans certains cas, une recherche de maladie génétique sera également effectuée. Les éventuels rappels de vaccination seront aussi effectués.

Avant une grossesse, un supplément en vitamine B9 (l'acide folique), sous forme d'un comprimé à prendre tous les jours, réduit le risque de malformations neurologiques (un spina bifida) ou de fente labio-palatine (bec-de-lièvre). Une éventuelle carence en acide folique doit être corrigée avant d'être enceinte, parce que c'est pendant les huit premières semaines de grossesse que le bébé y est le plus vulnérable. Or on ne sait jamais à l'avance quand la grossesse va commencer... Ce supplément sera poursuivi les trois premiers mois de celle-ci.

Enfin, avoir un projet d'enfant est l'occasion idéale pour arrêter de fumer (lire ci-dessous).

// MONGENERALISTE.BE

Tabac ? J'arrête !

Pour une femme enceinte, les principaux risques liés à la consommation de tabac sont :

- 2 fois plus de fausses couches et de grossesses extra-utérines,
- 3 fois plus d'accouchements prématurés,
- des bébés qui naissent avec un petit poids.

Pour le bébé, le tabagisme passif après la naissance représente un risque accru de mort subite, d'un retard de croissance et d'affections respiratoires à répétition.

Réduire le nombre de cigarettes par jour ne suffit pas pour diminuer les risques pour la santé de l'enfant. En effet, afin de compenser le manque, les cigarettes restantes sont fumées plus intensément. La nicotine et les autres composants toxiques sont ainsi davan-

tage absorbés. L'arrêt total du tabagisme est dès lors indispensable.

Les futurs parents peuvent bénéficier d'un programme d'accompagnement au sevrage tabagique par un médecin ou tabacologue reconnu. Sur une période maximale de deux ans, huit consultations sont remboursées par l'assurance soins de santé obligatoire à hauteur de 20 euros la consultation (30 euros pour la femme enceinte).

>> Plus d'infos auprès de Tabacstop au 0800 111 00 ou sur www.tabacstop.be

C'est parti pour 40 semaines !

Dès l'annonce de la grossesse, le médecin généraliste, le gynécologue et/ou la sage-femme deviennent des partenaires-santé jusqu'à l'arrivée du bébé.

Retard de règles, seins lourds et/ou tendus, appétit qui change, nausées, besoin de dormir davantage... Souvent, ces signes ne trompent pas. Des tests en vente libre en pharmacie permettent de savoir très vite si un bébé est effectivement en route.

Même si le test est formel, il est important de faire confirmer la grossesse par le médecin. Cette première consultation comprendra une prise de sang, surtout s'il n'y a pas eu de visite avant la conception de l'enfant.

Le rôle du praticien sera ensuite de vérifier que la grossesse évolue normalement. Dans la mesure où tous les organes se forment durant les deux premiers mois de gestation, dès le début, une surveillance attentive est indispensable. On préconise dix rendez-vous pour une première grossesse et sept si la future maman a déjà eu des enfants. Trois échographies sont prévues au cours du suivi d'une grossesse normale. Elles permettent de "voir" le bébé mais, surtout, de prévoir la date de l'accouchement, de contrôler la croissance du fœtus et de détecter des anomalies, puis de vérifier dans quelle position se trouve l'enfant avant l'accouchement.

Chaque mois, la tension artérielle va être contrôlée, ainsi que le poids de la mère, ses urines (pour vérifier que les reins fonctionnent bien et qu'il n'y a pas d'infection urinaire). Les femmes qui ne sont pas protégées contre la toxoplasmose sont soumises à une prise de sang mensuelle de contrôle.

Des précautions importantes

Dès le début de la grossesse, le médecin ou la sage-femme prescrit les vitamines nécessaires (la vitamine D, par exemple). La prise de médicaments non prescrits ou autorisés par le praticien est à éviter. Les radiographies sont strictement prohibées. Par ailleurs, une vaccination contre la coqueluche est recommandée entre la

24^e et la 32^e semaine de grossesse. Ainsi, les anticorps protecteurs contre cette maladie peuvent être transmis via le placenta au fœtus.

Les bobos de la grossesse

Jusqu'à la naissance, le professionnel de santé est présent pour répondre aux questions multiples et diverses. Ses conseils sont utiles face aux désagréments de la grossesse : nausées, brûlant, constipation, vergetures, fatigue, mal de dos, crampes, difficultés respiratoires...

Certaines situations justifient une consultation d'urgence : une perte de sang, une perte du liquide amniotique, des douleurs importantes au ventre ou au dos, une disparition prolongée de la perception des mouvements de l'enfant, de violents maux de tête, de la fièvre, des ganglions gonflés, un accident. Un contrôle est également utile en cas de brûlures en urinant.

La nourriture, ça compte

Avant même d'être enceinte, une alimentation équilibrée participe à la bonne santé de la (future) mère. Pour bien se nourrir pendant la grossesse, il suffit de respecter la répartition des aliments recommandés dans la pyramide alimentaire ou le régime méditerranéen. Sans oublier de boire en suffisance... et d'éviter toute prise d'alcool, toxique au développement de l'enfant (lire ci-dessous).

Les femmes non protégées contre la toxoplasmose doivent se passer de viandes crues. Les fruits et légumes consommés seront parfaitement lavés ou, mieux encore, épluchés.

// MONGENERALISTE.BE

>> Pour mieux comprendre la santé et celle de votre entourage, consultez le site www.mongeneraliste.be, partenaire de la MC. Réalisé par des médecins de famille, il offre une information sérieuse et validée.

Alcool ? Non merci !

Les scientifiques sont formels : la consommation d'alcool durant la grossesse peut être responsable d'anomalies, de malformations et de troubles du développement plus ou moins sévères chez l'enfant à naître.

Tout ce que la femme enceinte boit traverse le placenta et atteint directement le fœtus. En plein développement tout au long de la gestation, les organes du bébé à naître sont particulièrement vulnérables. Plus la quantité d'alcool absorbée est grande, plus les risques de lésions cérébrales et de dommages corporels irréversibles sont élevés. Mais le risque apparaît dès le premier verre. D'où la recommandation d'abstinence stricte de toute boisson alcoolisée, à tous les stades de la grossesse.

La conséquence la plus grave de l'alcoolisation de la future maman est le "syndrome d'alcoolisation fœtale" (SAF), déjà visible à la naissance du bébé. Ce syndrome se caractérise par une microcéphalie (petite tête), une altération des traits du visage, des anomalies cardiaques, hépatiques et rénales et

des dommages au niveau du système nerveux central ayant pour conséquence un retard mental.

Mais les séquelles de l'alcool durant la grossesse peuvent être plus insidieuses et décelées parfois des années plus tard lorsque l'enfant présente des retards de développement, une hyperactivité, des problèmes de comportement ou encore des troubles cognitifs. Les scientifiques regroupent l'ensemble de ces symptômes sous le vocable des "effets de l'alcoolisation sur le fœtus" (EAF).

Outre les risques de pathologies pour l'enfant, les femmes enceintes qui consomment de l'alcool sont nettement plus exposées au risque de faire une fausse couche ou de donner naissance à un enfant prématuré ou mort-né.

// JD

>> Plus d'infos : Alliance européenne Eufasd de prévention de l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation du fœtus : <http://eufasd.org>. A propos des problèmes liés à l'alcool, lire aussi le site www.aide-alcool.be

NAÎTRE PARENTS

Infor santé, le service de promotion de la santé de la MC, a édité une brochure gratuite fourmillant de conseils et d'informations utiles aux futurs parents. Pour obtenir *Naître parents* (56 p), contactez votre conseiller mutualiste, appelez le numéro gratuit 0800/10 9 8 7 ou commandez la brochure via www.mc.be



COMMENT INSÉRER UNE PETITE ANNONCE ?

Les petites annonces sont réservées aux membres de la Mutualité chrétienne. Chaque famille bénéficie, par année civile, d'une première annonce au prix préférentiel de 5 euros. Toutes les autres parutions se font au tarif de 12,50 euros par annonce.

- Rédigez votre annonce en lettres capitales sur papier simple.
- Effectuez votre virement sur le compte Code IBAN : BE77 0000 0790 0042 Code BIC ou SWIFT : BPOT BE B1. au nom des Editions Mutuellistes en précisant le nombre de parutions souhaitées.
- Envoyez votre annonce en joignant votre vignette jaune ainsi qu'une copie de la preuve de votre paiement au "Service des petites annonces", En Marche, chée de Haecht 579 BP40

- 1031 Bruxelles ou fax : 02/246.46.30 ou enmarche@mc.be - tél: 02/246.46.27.

Dates ultimes de rentrée des annonces : le vendredi 16/07 pour l'édition du 7/08 ; le vendredi 22/08 pour l'édition du 4/09.

Attention ! Vos petites annonces ne seront publiées que si nous recevons en même temps le texte de l'annonce, la vignette jaune et une copie de la preuve de paiement. Les petites annonces paraissent sous la seule responsabilité de leurs annonceurs.

Camping

Côte d'Azur, à la caravane 4p, camping 3*, tv, rest., 2 pisc., calme, Vence, jusqu'à octobre. 04-372.02.53. (C50316)
Av: camping-car (tente s. rem. freinée), King-Way, 4p, bloc cuis, auvent spac., pn. nfs., r. sec., parf. état, mont. aisé, 1.250€, vis./rdv. 085-41.10.76. (C50425)

Divers

Av: tapis de marche jogging électr., ordi de bord, 20 fonctions, vitesse réglable, de 1 à 16km/h, angle d'inclinaison réglable/pliable, fac. à ranger, peu servi, 300€. 0494-03.16.79. (D50497)

Amateur - collect. recherche vieux champagne, Porto et alcools divers, paie bon prix comptant, me déplace pr 1 bouteille. 02-415.95.18. (D50498)

Av: alcool 20ans d'âge: Armagnac, Whisky, Eau de Villeée et autres + manteau imitation vison-fourrure. 081-23.18.57 soir. (D50495)

Av: vêtements T42-44, 1 jupe, 5 vestes diverse toile, jeans, tissu polyester, lin, état neuf, 20 - 30€. 0498-70.38.18. (D50447)

Av: déambulateur 2 roues, bon ét., marq. "Brasseur", plateau 42cm x 30cm, haut. régl., 30€, paire de bas de contention neufs "Damart" massgaine, 20€. 0473-19.38.26. (D50488)

Av: purificateur d'air "Daikin", comme neuf, idéal allergies (pollens, animaux, poussière, cigarette...), filtres neufs, télécommande, facture, vendu 190€, acheté 400€. 081-23.07.07. (D50484)

Recherche anc. vieilles plaques de réclame en émail, prod. alimentaire, boissons: bière, spa, aija etc... anc. plâtre publicitaire de 10 à 1.000€ et +. 0475-690.445 - jokio1@telenet.be (D49976)

Emplois/services

Dame francophone, form. para médic., motorisée, prop. ses services de dame de comp., +/- 3h/jour et dispo. jusqu'au 15/7, du 18 au 29/8, uniq. Brab. wallon. 0474-42.58.51. (E50415)

JF. 20a., peut garder vos enfnts. juillet et 1er qz. sept., connaissances en néerl., angl., espagnol, aime musique, dessin, jeux de société. 02-354.81.31 - 0487-31.24.33. (E50492)

Bruxelles, dame de confiance, disponible pour prendre soin de vos enfants ou d'une dame âgée à votre domicile, références et expérience. 02-733.86.31. (E50507)

Dame non voyante, dynamique, cherche pers. dynamique et disposant d'une voiture pr accomp. ds déplacements, démarches et loisirs, qqes.fois/sem., rég. Amay. 0498-41.40.13. (E50502)

Cherchons pers. très soign. pr. entret. ménage, pte et coquette villa à Mons, uniq.pers.grde. propreté. trav.soign. ordre, si pas s'abs. 0479-305942 de 8h45 à 9h15 et 18 à 19h30. (E50404)

Immobilier

Av: appart. à 1090 Bxl, Parc Baudouin, 105m2, 1er ét., dans petit immeuble calme, 2ch., à rénouv., 178.000€. 0470-30.60.54. (I50478)

Av: 185.000€ ou à 700€/mois, St-Servais (Nr), cadre verd., mais. 2 fac., typ bel ét., caves, chf.c.maz., hall, liv., cuis.ég., sdb, 3ch, gren.amén., verrière, jard.clôt+abri. 081-44.51.78. (I50499)

Particulier à particulier, achète à Tournai et périphérie, appartement tt. conf., 2ch., cuis. équip., avec ascenseur, cave et garage. 0476-48.96.30. (I50469)

Hogne, av. maison/17a. clôt., hall d'entrée, wc sép., sdb avec dche. sécur., 2 lavabos, 3ch., cuis.ég., gren., vérand., gde.terr. 4m x 6m, abri.jard., chff. c. maz. 0496-28.12.45. (I50506)

Av: chalet meublé à De Haan, meublé, tv écran plat + décod., 3ch., kit équip., douche, wc, grd. séj., endr. calme, 12.500€. 0474-68.70.24. (I50503)

Location

Mr. retraité et sérieux, peintre en bâtiment, cherche à la petite mais., éven. chalet, 2ch., jard., gar., chff., poêle à bois, coté campagne, rayon de 30km Genappe, +/- 500€. 0492-75.91.51. (L50504)

Le Roelux, bel étage, living, sdb, 1ch., cuis. équip., gar., petite cour, loyer: 550€/mois. 0475-30.40.96. (L50493)

Forest, studio 65m2, très lumineux, quartier très vert, cuis.ég., sdb., sàm., mezz., terr., libre le sept., 640€/mois + chqes. 0497-25.32.04 ap. 19h. (L50398)

Villégiature (Belgique)

Westende digue, appart. 3ch., 7p., conf., spac., sup. vue, w.e., sem., mois, poss. garage. 069-54.77.89 - 0470-65.42.90. (V49792)

Coxyde, grd.rez, 8p., 3ch., 50m. dig., hyp.ég., prox.cent., we: 140€, été: 650€/s. chg. comp., sept:300€, Touss:450€, aut.pér: 250€/s, aussi villa 14p. 0479-49.86.11. (V49717)

Ardennes Semois (Alle), gîte en pierres, au rez d. ch., jard., terr., tt. conf., 2 pers. + 2 enfnts. 061-50.13.72. (V49716)

Ardennes/Semois, séjour à petit prix, ch. d'hôtes 80 EUR, 2p., 2 nuits, avec déjeuner ou loue gîte 2 à 8p. attergalaura@gmail.com - 061-41.40.17 - 0472-54.90.36. (V49566)

Ard. prox. La Roche, chambres d'hôtes et gîtes 2-10-20p., endr. calme. 084-34.44.31 - www.gitesdavid.be (V50109)

Hte. ardennes, env. Spa-Theux, www.lechaumont.be, relais en bois ds. les bois, nature, calme, espace paradis des enfnts (jeux), prom. idéal famille et pr vacances saines. 0476-41.69.02. (V50463)

Coxyde, aptt. 5p., 2ch., sdb., wc, cuis. liv., hall, 30m digue, côté soleil, tt. conf., tv, dvd. 04-370.15.63 - 0473-69.94.34. (V50433)

Middelkerke, appart. tt. conf., digue de mer, près du casino, 4e ét., 1ch., living avec divan-lit, max. 4p., pas d'animaux. 067-33.56.10 - 0473-62.13.04. (V50485)

St-Idesbald, appart. mod., gar., 2ch., vue/mer, 2 terr. (N.S.), du 26/07 au 16/08. 0474-28.94.72 - 067-21.91.79. (V50395)

Coxyde digue, aptt. 4p., face mer, 5e ét., 2ch., tv, cuis. + liv. vue mer, sdb, chff. c., juill./août: 500€/sem. et svts: 360€/sem. 0479-41.54.43. (V50471)

Ard./Sûre, nv. gîte 3 épis, ds. anc. presbytère, ds parc vallée de l'Atter, 16 lits, 6ch., 6sdb, 550m2/4nvx, jard., pkg, conf. www.leparettois.be - magali@leparettois.be - 0496-763696 (V50490)

Longfaye calme hameau Htes Fagnes, nb. prom., vélo, vtt, ski, anc. ferme, gîtes ruraux 3 épis, clairs spac. 1-2 ou 3ch. 080-33.97.19 - henri.fagnoule@skynet.be - http://loger.skynetblogs.be (V49839)

Rochehaut, aptt. 4 à 8p. et studio ds ferme tt. conf., jard., vue Semois, sem., w.e. www.lafontinelle.be - 061-46.40.35 (V50483)

Bray-Dunes, 5km La Panne, mais. bel-ét., gar., pt.jard., gd.terr., cuis.sup.ég., 2ch avbalc., 2douc, 3wc, liv.pl.sud, tv, sem-qz-mois, sam au sam apd 250€. 071-214099 ap 18h - 0484-436639. (V49923)

La Panne, aptt. tt. conf., vue lat. sur mer, 20m plage, prox. commerces, 1ch., 1 div. lit, 4p., 4e ét., prix sem.-quinz. 067-33.90.28 - 0473-55.71.14. (V49954)

Westende, à l. tr. b. studio, 4e ét., asc., coin digue, tb. vue s/mer, 4p., ent. rén., 1ch. sdp., tt.c.f., centre commerces, tv, asc., long we., sem., qz., mois. 071-76.02.47 - 0478-91.57.53. (V50445)

La Panne, appart. sur digue, 2e ét., 2ch., 6/8p., rénouv., lumineux, très spacieux, déco sympa, tt.conf., près du centre, poss. garage. 0479-32.75.55. (V50038)

La Panne centre, aptt vue mer avec terr. et gar., 2ch., 2 sall. d'eau, hyp. équip., 1-v, tr. lum., vélos, du vend. au vend., pas d'anim. 0494-81.21.47 ou 067-33.10.14. (V50430)

St-Idesbald, appart. mod., 1ch., vue sur mer, 4p. max., balcon, soleil, sem., quinz., pas d'animaux, photos. 0476-49.17.20 - 02-384.11.00. (V50115)

Coxyde, aptt. 2ch., tt. conf., mod. et soign., digue de mer, photos et tarif: pierrardcoxyde.skyrock.com - 0473-92.13.56. (V50272)

Lacs de l'Eau-d'Heure, gîte de rêve, 3 épis, jusq. 9p., proche des lacs, jard., park, prom. balisées, équitation et pétanque/place, Internet. www.giteletilleul.be - 0477-79.67.71. (V50385)

Coxyde, à l. sem., qz., mois, aptt. rez. conf., b. équip., prox. digue, park. priv. 2 ch., 4p., cour, idéal pers. âgées, sans animaux, doc. pr. mail/dem. 071-36.86.25 - 0476-54.95.33. (V50428)

Nieuport-Bain, appart. 2p. soigneuses + 3 enfnts., accès direct digue-plage, état impeccable. 0476-66.45.46. (V50420)

Duinbergen, appart. 1ch., mais. logement 6p. possible, accès PMR, pisc. gratuite, animal toléré, 60€/jour. 0495-27.01.01 - www.laguna-851.be (V50475)

Middelkerke digue, face mer, 100m casino, empl. centre, pr. mag., 4e ét., 2ch., sdb, tt.conf., pas tapis, pas animal, asc., 450€ sem., juill/août, max 6p. 0495-20.60.85 - pc082876@scarlet.be (V50391)

Bel appart/digue, coin sud, "Brises Marines", gar., du 21 au 28/6: 570€+ caut. 120€, du 5 au 20/7: 1200€+ caut. 120€. 056-55.65.92 en cas d'absence: 0033-320.25.07.81. (V50426)

Coxyde, appart. 4-6p., près de mer et vue sur dunes, jard., tt. conf., tv, park., sem., qz., mois, prix interr. 058-51.83.09. (V50491)

Middelkerke, spac. lux. studio, 4p., digue, sup. vue mer/dunes, tt. conf., cuis. sup. ég., 6e ét., asc., tv, liv. ttes. pér. 02-354.27.06 - 0477-32.77.09. (V50460)

Ostende, casino, aptt. grd stand, 90m2, sud, pt. vue mer, 1ch., 4p., cuis., hyp. équip., sdb., 2 év., bain/dche, tv Led 102c, août-sept. et svts. 064-28.31.93 - 0498-30.89.00. (V50500)

Coxyde, aptt. 2ch., 30m de la digue, côté soleil, w.e., sem., quinz. 02-374.43.27. (V50501)

Oostduinkerke, petite mais. au calme, 2ch., 1sdd, 300m mer, sem., qz., mois. 0476-58.22.69. (V50451)

Lacs de l'Eau d'Heure, gîte nf., 5-6p. ds env. agricole, prox. immédiate des plans d'eau en dehors de tte. concentr. touristique, promo 20%. www.cloudshales.be - 0495-209563 ap 17h et we (V50443)

Middelkerke, mais. 3ch., calme, vélos, 1-v, 1-l, tv (télénet), près West Golf, port plaisance, rés. nature, prix interr., pas d'animaux. 02-354.36.32 - 0478-83.78.25. (V50477)

Villégiature (France)

Dordogne, promo du 1 au 26/07, du 16 au 31/08, moulin à l., 6/10p., ttc., 4ch., 2 sdb, jard., terr., cuis., bbq, ping, pisc., proche lac... rens./dem. 02-384.72.09 - 0498-42.98.41. (V50333)

Côte d'Azur, Menton, aptt. plein sud, impeccable, à lmin. de la plage, vue imprenable, sans vis-à-vis, à prox. des commerces, 2-4p., 1ch., air cond. 010-65.53.63 - 0476-49.00.94. (V50458)

Côte d'Opale, Wissant, à l. 50m plage, appart. 4p., séj. 2 clic-clac, tv, cuis. équip., 1ch., sdb., wc. sdp., terr. clôt. tt. conf. 0495-32.28.95 - mzimmer@portima.be (V50279)

Provence, entre Verdon et St-Tropez, villas privées et gîtes avec pisc., prix dernière minute, jusqu'à 50%/juill., sur périodes restantes. - 0033-682.40.88.78 - www.immodere.com/varcamdobb.php (V50390)

Roquebrune, Cap-Martin, Menton, à l. ttes. périodes, studio, tt. conf., gde. terr., belle vue montagne, bord de mer, tv, m-o., phot. disp. 085-84.14.30. (V50476)

Roquebrune, Cap-Martin (Menton), studio 2 pers., tt. conf., calme, mer et comm. à 150m, terr., tv, ttes. périodes. 0496-31.57.68. (V50375)

Var, Carqueiranne, bd mer, plaquettes, pétanq., à 50m appart. 60m2, 2ch, 6p, rdj, terr.pl.sud, ds résid. arb., calme, plages, port, comm., tte. l'année. kathy.fleta@gmail.com - 0498-93.23.54. (V50358)

Bretagne, Côtes d'Armor, belle mais. en pierre, 4p., 2ch., grd. conf., jard., calme, proche plages et sites, à pd: 300€/sem. selon pér. 0475-60.67.81. (V50417)

Côte d'Opale, Merlimont plage, aptt 2ch., sdb, liv., tv, terr., sup. équipée, garage, rdc, repos garanti, vélos. dominique.wagemans@gmail.com (V50339)

Côte d'Opale, Wimereux, calme, à l. we, sem., maison 2ch., 4/6p., 300m plage, neuf liv., sch. Infos: 0486-42.65.86 - www.lasdunas.eu - info@opaledunas.net (V50455)

Barcarès, mais. 4p., tt. conf., ds copropriété avec pisc., 2e qz. d'août et sept. 081-21.33.16. (V50473)

Hte. Savoie, Grand Bornand, studios ds. chalet indép., vue sur les Aravis, 5 min. centre ville, navette, bus - 0479-59.05.92 - o.bezat@laposte.net (V50446)

Williers, ardennes, 2 studios: 2p. / 2p. et 2 enfnts. moins de 12a., prox. forêt, 8km de l'Abbaye d'Orval, 3km Semois, 250€/s., 130€/w-e., 50€/j., 0033-324.52.60.99. (V50249)

Fréjus plage, aptt rénov. 6e ét., ds.résid. sécur., coin face mer 2-4p., 1ch., douche, wc, cuis. ég., 2 terr., pk.priv. résid., pas animaux, prox.comm., TGV, dispo: 09/11/12/01. 0474-641677. (V50464)

C. d'Azur, Villefranche-sur-mer, aptt. 2-3p., pl. sud, impeccable, ds. résid. calme, vue mer, prox. commerces, plages, trans. en commun, air cl., libre tte. l'année, phot. disp. 0477-62.74.43. (V50352)

Provence, Verdon, Lac Ste Croix, villa 5p., studio 3p. 081-21.61.85 - http://picasaweb.google.com/lesavresses (V49647)

Côte d'Azur, Antibes, ttes pér., appart. impeccable, 2/4p., terr., clim., tv, pisc., tennis, gge, proche mer et ttes. comm. 061-22.36.39 - 0494-03.06.07. (V50400)

Provence, mais. impec, gd terrain priv+ pisc., 10X5, 8p, 3ch., 2 sdb, 3 wc, sàm, cuis. ext. av. bar face pisc., tt. pl. pied, lacs, Verdon à prox. 010-65.53.63 - 0476-49.00.94. (V49699)

Île d'Oléron, mais. 4p., 700m mer, cour clôt., libre une sem. en juillet et sept. 04-286.31.99 - www.moulin-oleron.com (V50419)

Vosges, La Bresse, 13km de Gérardmer, aptt 2/4p., liv., coin cuis., 1ch.+ coin mont. +2 lits sup., pk. priv., tb.vue, loc. toute l'année du sam. au sam. 063-67.78.11 - www.chalet23.izihost.com (V49855)

Vosges, chalet 7p., vill. typ. vosgien, bcp. d'espace, gd. jard., terr. vue/vallée, alt. 690m, en pl. nature, reste places juill.-août de 400 à 500€/sem. 0495-20.93.65. (V50487)

St-Cyprien-plage (Roussillon), à l. villas 4/6p., libre toute l'année sauf mois de mai, pisc., tennis, mer, commerces à 250m, diaporamas à voir: 02-305.71.43 - 0478-45.51.91. (V49568)

A découvrir: Auvergne, Cantal, mais. tt. conf., jard., bbq, park., site classé Michelin, pt. village calme, promenades, vtt, riv., pêche, activ. naut., 400€/s., 750€/qz. 085-51.26.74. (V50481)

Vendée, maison camp., tt. conf., 6p., prox. mer, lac et grands axes, gd. jard., terr., jeux enfnts, vélos. 019-69.75.81. (V50094)

Sud France, Port Camargue, studio 4-5p., terr. vue/mer, pisc. priv. av. maître nag., pkg., airco, tt.c.f., à l. sept. www.vacancesencamargue.com - 0475-23.85.46 - 0476.96.96.90 (V50480)

SO, Tarn & Garonne, 8km Moissac, ch.d'hôtes et gîtes 80m2, 6p (+4p), sup.ég., pisc. 11x4 ss. abri, calme, anim.ad., ttes sais., de 300 à 700€/sem. 0033-686.10.28.69 - www.doucefrance82.fr (V49795)

Ardèche sud, Grospierrres, mais.ég., 3/5 ou 6/8p., label 2*, calme, familial, pisc., guide balad. etc... loc. à la sem: jusqu'à oct., poss. au mois en hiv. 0496-35.34.68 - 0033-475.89.90.61. (V50468)

A saisir: Lacanau-Océan, maison super cft., 5p., rés. avec pisc., spl. plage, forêt, lac, sport, vélo. 081-43.37.78 - www.locavaca.be clic Aquitaine puis n° 33, jard. pinède. (V50440)

Dans le Gard, 20' Médit, entre Nîmes et Montpellier, ds dom. de 15ha boisé et gardé, mais. 6p., 2ch., sdb, cuis.ég., 2 pisc., tennis. http://lemasdesvignes130861.skyrock.com - 0495-38.14.73 (V50448)

La Plagne, Savoie, appart. 4p., meublé, tout équip., balcon, vue M. blanc, tarif été, 250€/sem. 0485-75.20.64. (V50505)

Bretagne, Plouguerneau, 100m mer, côt. non défigurée et non bétonnée, émerveillement naturel, climats contre allergies, 4 criq. sauvages, prom, loyer bas. 0477-276514 - jpdjon@hotmail.com (V50494)

Villégiature (Autres pays)

Majorque (Santa Ponsa), appart. 100m2, rdch., 2 ch., 2sdb, terr., jard., park., bord mer, zone calme résident., tt. facil. 085-23.09.44. (V50482)

Offres d'emploi

LA DIRECTION GÉNÉRALE DU GRAND HÔPITAL DE CHARLEROI RECHERCHE (H/F):

> un responsable Fonds GHdC+ entrée dès que possible.

Profil : responsable de développer et faire vivre le Fonds GHdC+ grâce à votre très bonne connaissance de Charleroi et de son réseau.

Plus de détails sur www.ghdc.be Envoyez votre candidature pour le 31 juillet au plus tard.

L'ASBL SOLIDARITÉ RECRUTE (H/F):

> un assistant social ou équivalent A1

dans le cadre de son projet d'année citoyenne, pour l'accompagnement individuel et la guidance de jeunes - contrat de remplacement 4/5 temps (5j/sem.) à durée déterminée.

Profil : dynamique et avec permis de conduire - habiter la région bruxelloise - expérience de 2 années de pratique professionnelle dans les secteurs jeunesse, ISP ou intégration sociale.

Plus de détails sur www.solidarite.be Rens.: 02/647.10.84 ou 0472/21.58.50. Envoyer une lettre de motivation avec CV à Mr B. de Decker à direction@solidarite.be

L'ASBL MAISON MARIE IMMACULÉE (MR-MRS) à UCCLE ENGAGE (H/F):

> un directeur de maison de repès

pour le site de l'Olivier.

Profil : formation de direction de maison de repès - grande motivation, communicateur et aimant le travail en équipe - soucieux de la qualité de vie et du bien-être tant des résidents que des collaborateurs - une expérience dans une fonction similaire est un atout.

Plus de détails sur www.asbl-mmi.be Envoyez votre candidature à Jf.maribro@asbl-mmi.be

LA CSC NAMUR-DINANT RECHERCHE (H/F):

> un master en droit

pour son service juridique - contrat à temps plein en remplacement d'une absence de longue durée.

Profil : master en droit social constitue un atout - maîtrise informatique - capacités d'accueil et de travail en équipe - capacités d'élocution de nature à plaider devant les juridictions du travail - adhérer aux valeurs de la CSC et du MOC - habiter l'arrondissement de Namur-Dinant.

Plus de détails sur www.csc-namur.be/actualite Envoyez votre candidature avec une lettre manuscrite et CV pour le 8 septembre au plus tard à Thierry Jacques, Secrétaire fédéral, 510 chée. de Louvain - 5004 Bouge.

Tenerife, Playa Arena (idyll.), sup. appart. 1gd ch., sal., cuis., sdb, terr. sud, vue mer/mont., asc., pisc., lave linge, rest., comm. à 100m, 40€/jr. 0475-25.37.23 - bilio1070@gmail.com (V50119)

Ski, Suisse Valais, superbe appart.

Musées

Entrez, il fait frais

Poussiéreux, savants ou casse-tête... les a priori ne manquent pas en matières de musées. Il suffit pourtant de presque rien pour quitter ces idées préconçues. Première étape : oser pousser les portes, sans croire que le portefeuille ne pourra d'office pas suivre. Puis découvrir des lieux, des thématiques, des points de vue. En somme, se laisser guider.



© N. Le Ouëry/HELIPRESS

Le visiteur typique prend la forme d'une femme d'une cinquantaine d'années avec un niveau d'études relativement élevé. Mais se limiter à elle serait tirer un portrait à trop gros traits de ceux que l'on croise dans les musées. Ce serait d'ailleurs sans compter les initiatives prises par nombre d'acteurs culturels pour diversifier leurs publics. Souvent, ils entraînent les plus jeunes entre les cimaises, fourmillant d'idées pour intéresser enfants et même adolescents. Ils se muent en "médiateurs culturels" pour décomplexer les plus frileux, les moins habitués à arpenter les salles d'exposition. Car on le sait : l'âge, le niveau d'éducation, le statut professionnel, l'environnement géographique ont un impact sur la fréquentation des lieux culturels.

Vous avez dit 27 ?

Prendre part à la vie culturelle, jouir des arts... sont pourtant considérés comme des droits pour chaque humain. La Déclaration universelle des droits de l'Homme l'indique en son article 27. Plus encore, "la culture fait aussi partie d'une vie équilibrée", observe l'association Article 27 (1) qui travaille à rendre la culture accessible aux plus pauvres. Les freins ne manquent pas : financiers, mais aussi culturels ou psycho-sociaux. "L'aspect financier n'est jamais que la face visible de l'iceberg", estime Catherine Legros, directrice d'Article 27 Wallonie. Elle sait de quoi elle parle. Son association, via des partenaires comme les CPAS, des centres d'accueil, des restaurants sociaux, etc. diffuse, entre autres, des tickets à un tarif préférentiel (1,25 euros), valables pour des spectacles, expositions... On parle du "ticket Article 27" ou du "Coupon", du côté de Liège. C'est par là qu'Article 27 a démarré. Mais l'association a vite repéré l'existence d'autres entraves : la peur face à l'inconnu, la certitude de ne pas être à sa place, l'impression de ne pas comprendre les codes... Article 27 agit alors aussi comme "passer" ou "médiateur", et développe des outils ludiques et didactiques pour un véritable accès à la culture. "Nous envisageons l'accès de manière systémique", explique la directrice d'Article 27. Aspects financiers et médiation sont indissociables, pour contribuer à une plus grande démocratisation de la culture".

Pas seulement les plus pauvres

En ces temps de crise, Catherine Legros remarque la nécessité d'élargir le champ des bé-

néficiaries. "Il est impératif de répondre aux besoins de personnes pour lesquelles le frein financier est une nouvelle entrave". Pour ces personnes, la démarche culturelle est sans doute plus naturelle, plus habituelle. Par contre, leur situation financière ne leur permet plus de fréquenter les lieux culturels, comme de coutume.

Parfois le dimanche

Un autre dispositif pourrait les encourager à ne pas renoncer à pousser les portes d'un musée d'art, de sciences ou d'histoire. Depuis le 1^{er} janvier 2013, une règle est instaurée dans les critères de subventionnement des musées par la Fédération Wallonie-Bruxelles : la gratuité le premier dimanche du mois (2). Cette mesure – qui n'a pas fait l'unanimité du côté des institutions muséales – entre progressivement en vigueur en fonction du renouvellement des contrats programmes. Le fameux musée du Louvre à Paris avait initié un tel mécanisme à la fin des années 90. Puis l'a abrogé partiellement, pour la période de haute saison. Parallèlement, son petit frère à Lens pratique encore la

gratuité quotidienne jusque fin 2014, pour sa fameuse Galerie du temps. Cette formule de lancement du nouvel espace sorti de terre en 2012 sera ré-analysée en fin d'année.

Aujourd'hui, en Wallonie et à Bruxelles, une centaine de musées – subventionnés ou pas – pratiquent la gratuité le premier dimanche du mois. L'association Art & publics tient à jour un guide commun (3) et un site Internet afin de valoriser cet usage dominical.

Six mois après l'entrée en vigueur de la mesure de gratuité, l'effet semble positif sur le taux de fréquentation. D'autant plus quand la gratuité est couplée à une animation particulière (concert, conférence, fête...) ou à une nouvelle exposition temporaire.

C'est le bon moment pour s'exposer à l'art, aux expériences...

Par contre, cette gratuité ne draine pas nécessairement des inhabituels des musées, d'après l'enquête de l'Observatoire des politiques culturelles qui vient d'être rendue publique. A titre indicatif, le prix d'entrée dans les musées sondés par l'Observatoire oscille entre deux et neuf euros.

Certes, ce coût peut être un obstacle, mais il ne faudrait pas oublier l'absence d'intérêt ou le manque de temps souvent invoqués. Avec l'été, les journées se font moins chargées. C'est le bon moment pour se confronter aux œuvres, s'exposer à l'art, aux expériences..., pour visiter par exemple un des 500 musées présents les sols wallon et bruxellois (4). Du petit musée perdu dans un hameau wallon et tenu par un conservateur passionnant, au musée royal qui propose plusieurs expositions temporaires par an et est soutenu par une équipe éducative substantielle, il y en a pour tous les goûts.

// CATHERINE DALOZE



© Georges Struens

(1) Article 27 Wallonie : 081/26.18.43 - www.article27.be

(2) Découpage institutionnel belge oblige, il n'en va pas de même pour les musées fédéraux. Totalement gratuits jusqu'en 1999, ils réservent la gratuité maintenant aux mercredis après-midi. Tandis qu'au nord du pays, les mesures sont variables en fonction des musées, des communes...

(3) Guide Plus de 100 musées gratuits, chaque premier dimanche du mois, disponible dans les Points Culture (ex-médiathèques) et téléchargeable sur <http://artsetpublics.be>

(4) Inventaire disponible sur www.portail.wallonie.museum/

Sept types de goûts

À partir d'une enquête sur la consommation culturelle en Fédération Wallonie-Bruxelles, des chercheurs ont établi sept profils de "pratiquant culturel". Ils mettent en évidence des rapports à la culture complexes, hybrides, changeants et qui ne se résument pas à la fréquentation d'une culture considérée comme "savante".

En fonction des activités et des goûts exprimés – allant du théâtre au jardinage, en passant par la discothèque ou le petit écran, ils dressent des portraits-typiques. Chacun pourra s'y reconnaître, totalement ou en partie.

> Les désengagés culturels (28%) : ils n'ont pas d'activités de loisirs à l'extérieur. Ni à domicile, d'ailleurs. Hormis le fait de regarder la télévision (plus de 3 h/jour). "Ils tendent à ne pas lire, à ne pas écouter de la musique. Ils ne sont pas spécialement enclins à s'investir dans des loisirs créatifs intérieurs comme le jardinage, les mots-croisés, le tricot..."

> Les nostalgiques (13%) : comme les "désengagés culturels", ils ne sont pas très actifs sur le terrain culturel. Comme eux, (voire plus qu'eux), ils regardent beaucoup la télévision. Mais contrairement à leurs compatriotes, ils s'activent à l'intérieur du foyer. Le jardin, la cuisine... sont leurs champs d'investissement. Ils se montrent de grands consommateurs de musique, surtout des années 60-80; ils n'ont pas d'usage d'Internet.

> Les festifs (6%) : les sorties sont fréquentes pour eux. Parcs d'attractions, zoos, salles de concerts, restaurants, discothèques... constituent leurs lieux de prédilection. "Ils écoutent de la musique, mais ce ne sont pas ceux qui en écoutent le plus souvent". Leurs goûts musicaux : variété internationale, nouvelle chanson française, rap/R'n'B, hard rock et musique du monde. A la télévision, ils apprécient les séries américaines; au cinéma, les films d'aventure et d'action. La plupart ont moins de 40 ans.

> Les connectés (21%) : avec eux, on plonge dans la nouvelle culture de l'écran. Celui-ci sera moins branché sur les chaînes de télévisions, que sur Internet, sur des sessions de jeux ou pour visionner des DVD. "Ils vont plus souvent en discothèque que les festifs, mais moins souvent dans les bars. [...] Ils sont très peu assidus aux lieux de spectacle et d'exposition. Par contre leur univers est davantage tourné vers le sport." 59% d'entre eux ont moins de 30 ans.

> Les amateurs culturels à tendance classique (13%) : on les retrouve fréquemment dans des lieux considérés comme "cultivés" : expositions, concerts de musique classique, théâtres... La télévision les voit faire des choix sélectifs, avec une préférence pour les documentaires, les émissions d'actualité... Ils se démarquent également par "une grande consommation de livres et de bandes dessinées".

> Les amateurs culturels à tendance moderne (11%) : par rapport aux amateurs classiques, ceux-ci entretiennent un rapport "plus décontracté" à la culture. Les lieux considérés comme "cultivés" ne leur sont pas éloignés, mais ils les fréquentent de manière moins assidue que les amateurs classiques. Leur éclectisme est caractéristique. Parcs d'aventure, spectacles d'humour, conférences, musées, galeries, zoos, événements sportifs, foires ou monuments historiques, ils sont de tous les terrains. Ils font par contre un usage modéré d'Internet et des consoles. Et sont particulièrement investis dans des activités militantes et bénévoles.

> Les voraces culturels (8%) : ce sont les visiteurs les plus assidus des lieux culturels et artistiques (festival, concert, conférence, expo...). Mais attention, ils "n'aiment pas tout et ne font pas tout sans distinction". On les dit "éclectiques structurés". Ils entretiennent un rapport critique à la télévision, et s'expriment sur des genres culturels "tantôt communs, tantôt élitistes". Leur besoin expressif est grand. On les retrouve sur les planches, un pinceau à la main..., ainsi que sous les traits de militant, de bénévole. 70% d'entre eux vivent dans de grands centres urbains comme Bruxelles ou Liège.

>> Sources : Observatoire des politiques culturelles de la Fédération Wallonie-Bruxelles, études de novembre 2012. À lire sur www.opc.cfwb.be

Festival

Un autre monde est possible avec Esperanzah!

Pour sa 13^e édition, le festival Esperanzah! sera le point d'orgue de la campagne de sensibilisation *Les alternatives ne connaissent pas la crise*, en collaboration avec le CNCD 11.11.11.



Loin des logiques de marché, de compétition et de profit à l'origine des crises actuelles, un monde plus juste, plus tolérant et plus respectueux de l'environnement est possible. C'est ce que feront entendre Esperanzah! et le CNCD 11.11.11 durant les quatre jours du festival, organisé cette année du 31 juillet au 3 août dans le cadre de la magnifique Abbaye de Floreffe. Un rendez-vous musical empreint d'échanges, d'espoirs et de rencontres.

Les trois scènes réuniront 44 groupes musicaux (parmi lesquels Manu Chao La Ventura, Kery James, Ayo, Alborosie, Danakil...) et plus de 130 artistes de rue, tous engagés pour soutenir les combats et les valeurs défendues par le festival. A cette occasion, une série d'actions sensibiliseront le grand public aux "alternatives qui ne connaissent pas la crise", en particulier dans le cadre de l'agro-écologie. A travers notamment le Village des Possibles et l'Espace 11.11.11 pour le droit à l'alimentation, Esperanzah! proposera aux festivaliers des initiatives concrètes répondant à leurs besoins quotidiens, les invitant à la réflexion pour construire un autre monde.

Partenaire de ce festival solidaire depuis plusieurs éditions, la Mutualité chrétienne (MC) sera au rendez-vous pour distribuer des bouchons d'oreille réutilisables gratuits, emballés dans des boîtiers en plastique recyclable. Pour les plus petits, elle mettra à disposition, sur son stand info, des casques antibruit sur présentation de leur carte d'identité.

Au-delà des multiples alternatives citoyennes et durables où chacun tient un rôle, Esperanzah! offre aussi et surtout un kaléidoscope festif plein d'énergie et de découvertes exceptionnelles par le biais de la musique, de la danse, des arts de la rue et du cinéma...

>> Festival Esperanzah! • Du 31 juillet au 3 août • Abbaye de Floreffe • gratuit pour les enfants de moins de 12 ans • accessible en transports publics. Infos : www.esperanzah.be

TICKETS GRATUITS À GAGNER!

La MC soutient Esperanzah! et met en jeu 9 x 2 tickets valables une journée (uniquement les vendredi, samedi et dimanche). Participez au concours en ligne sur www.mc.be/festival avant le 16 juillet.

// Intersoc - charme //

Villars-sur-Ollon, le charme suisse

Perché à 1300 m d'altitude, sur une terrasse ensoleillée surplombant la vallée du Rhône, ce lieu de villégiature, au cœur des Alpes vaudoises, jouit d'une vue incomparable sur les Dents du Midi et le massif du Mont Blanc.

Entre deux promenades, découvrez Genève, Lausanne ou Montreux et son château de Chillon. Partez en excursion, visitez par exemple les mines de sel à Bex et profitez du petit train qui parcourt ses galeries. Et puis, s'il vous vient l'envie de vous rafraîchir, le Glacier 3000 aux Diablerets vous attend avec ses neiges éternelles. Enfin, ne manquez pas une dégustation de vin dans une des caves d'Ollon.



Hébergement à l'hôtel Palace construit dans les années 1920, cocon raffiné aux tonalités chaudes, à la fois coquet et convivial.

Prix pension complète : 720 EUR • Supplément single : 104 EUR • Possibilité de voyager en train ou en avion.

>> Pour de plus amples informations, contactez notre service clientèle au 070/23.38.98 de 8h à 18h (le samedi jusqu'à 13h) ou sur www.intersoc.be

LUCAS

Littérature

Histoire d'un bonheur

Un malheur, on le sait, n'arrive jamais seul. Mais un bonheur? Cette question est au cœur du dernier roman de Geneviève Damas.

Le bonheur d'Anita semble lisse, sa vie est comme une publicité trop léchée : maison impeccable, cheveux bien coiffés, sourire éclatant, enfants bien élevés et mari parfait. Elle parle, elle parle, Anita, elle en a plein la bouche de sa réussite, et son bonheur préfabriqué devient très vite exaspérant. Mais sous la surface ripolinée se dessinent des fissures. Quand son fils Hervé l'invite à dîner, comme chaque semaine, et lui présente son compagnon, son image idéale vole en éclats. Il faut dire aussi qu'elle a cessé de prendre ses médicaments. Et quand on est bipolaire, cela ne pardonne pas. Le monde de rêve se mue rapidement en cauchemar grimaçant. C'est alors que survient Norredine qu'elle a rencontré à l'école de devoirs où elle a remplacé une amie. Il s'est accroché à elle et vient la trouver pour un travail scolaire. Contre toute attente, elle l'aide. Et ces deux naufragés de l'existence vont se porter mutuellement...

Geneviève Damas avait obtenu le Prix Rossel et le Prix des cinq continents pour son premier roman : *Si tu passes la rivière*. Le second, *Histoire*

d'un bonheur, est tout différent mais il raconte également l'histoire de personnages qui parviennent à tracer leur propre chemin. Et il est tout aussi riche d'humanité et de chaleur humaine. *Histoire d'un bonheur*, c'est une tranche décisive de la vie d'Anita, bourgeoise quinquante, de sa voisine Nathalie larguée par son mari et seule avec deux enfants pas faciles, de Norredine, le même immigré dont nul ne s'occupe, et de Simon, le beau-frère d'Anita et sans doute son seul ami. Entre ces quatre-là vont se nouer des relations improbables et, ensemble, ils vont écrire une histoire forte, tendre et singulière. Le bonheur n'est pas toujours où l'on croit et, partagé, il est beaucoup plus fort même s'il est un petit cabossé.

// ANNE-MARIE PIRARD

>> Histoire d'un bonheur • Geneviève Damas • Éditions Ariéa • 203 p. • 20 EUR • L'auteure a publié aussi Benny, Sammy, Lulu et autres nouvelles aux Éditions Luce Wilquin • 92 p. • 10 EUR.

ça se passe

// Stages d'archéologie

Durant le mois de juillet, Archeolo-J propose aux enfants (à partir de 10 ans) et aux adolescents plusieurs stages autour du thème de l'archéologie.

Lieu : 5030 Gembloux
Infos : 081/61.10.73 • www.archeolo-j.be

// Stages d'expression

En juillet et août, l'ASBL La ferme de martinrou organise des stages à destination des enfants et ados : impro, théâtre, claquettes, djembé...

Lieu : 615 chaussée de Charleroi à 6220 Fleurus
Infos : 071/81.63.32 • www.martinrou.be

// La nature à vélo

Du lundi 14 au vendredi 18 juillet, les ASBL Éducation environnement et Pro velo organisent un stage pour découvrir à vélo la beauté de la nature. Prix : 65 EUR

Lieu : centre nature de Fayenbois à 4020 Jupille
Infos : 04/250.75.00 • www.provelo.org

// Foire agricole alternative

Les samedi 26 et dimanche 27 juillet se tiendra la 4^e édition de la Petite foire. Cet événement se veut une alternative à la foire agricole de Libramont et promeut une agriculture éthique et paysane. Gratuit

Lieu : ferme Bufflardenne à 6840 Semel-Neufchâteau
Infos : 061/32.06.54 • <http://lapetitefoire.lemap.be>

// Retraite résidentielle

Du samedi 2 août à 10h au mardi 5 août à 16h, le monastère des Bénédictines-Rixensart organise la retraite "Au cœur de ta vie". Prix : 150 EUR

Lieu : 82 rue du Monastère à 1330 Rixensart
Infos : 02/652.02.06 • www.benedictines.rixensart.catho.be

// Ouvrier de la nature

Le lundi 4 août de 10h à 12h, l'ASBL Crabe organise une réunion d'information sur sa formation à la gestion écologique des espaces verts. La formation de 4 jours par semaine s'étendra de septembre à juin. Gratuit

Infos : 010/81.40.50 • www.crabe.be

// Stage dans une yourte

Du lundi 11 au vendredi 15 août, l'ASBL Académie vents d'Houyet organise un stage nature. Les enfants de 8 à 12 ans vivent une semaine dans des yourtes, à la manière de nomades mongols. Prix : 170 EUR

Lieu : 5560 Mesnil-Église
Infos : 082/64.63.05 • www.ventsdhouyetacademie.be

// Photos d'oiseaux

Organisé par Aves (le pôle ornithologique de Natagora), le concours Emotion'ailes récompense des photos d'oiseaux sauvages en liberté. Les participants ont jusqu'au vendredi 15 août pour poser leur candidature. Les lauréats seront présentés lors d'une exposition dans le vieux Namur, du jeudi 25 au dimanche 28 septembre.

Infos : 0475/90.83.77 • www.exposaves.be

// Animer par le jeu

Du mardi 19 au jeudi 21 août de 9h à 16h (La Minerie) et du mardi 26 au jeudi 28 août de 9h30 à 16h30 (Bruxelles), l'ASBL De bouche à oreille - jeunesse organise une formation d'animateur à la coopération par le jeu. Prix : 100 EUR

Infos : 087/44.72.80 • www.bao-j.be

// EPE : séminaires d'été

Du mercredi 20 au dimanche 24 août, l'ASBL École des parents et des éducateurs organise ses séminaires d'été à l'Abbaye de Floreffe. Nombreux stages dans des domaines variés.

Lieu : 7 rue du Séminaire à 5150 Floreffe
Infos : 02/733.95.50 • www.ecoledesparents.be

// Ressources minières et conflits

Les jeudi 21 et vendredi 22 août de 9h à 16h, la Commission justice et paix convie à la formation "Ressources minières : une clé pour comprendre les conflits". Prix : 10 EUR

Lieu : 31 rue Maurice Liétart à 1150 Bruxelles
Infos : 02/738.08.01 • www.justicepaix.be

// 14-18 : Expo

Jusqu'au dimanche 14 septembre, le centre culturel Le réverbère organise l'exposition "Autour du cavalier Fonck", retraçant la vie durant la guerre 14-18. L'exposition est accessible aux personnes à mobilité réduite, ainsi qu'aux sourds et malentendants.

Lieu : Cercle familial, 3 centre à 4890 Thimister
Infos : 087/46.84.78 • www.lereverbere.be

// Séjour à Nevers

Du lundi 13 au vendredi 17 octobre, Altéo (mouvement social de personnes malades, valides et handicapées) organise un voyage de ressourcement spirituel vers la ville de Nevers, où repose la dépouille de Bernadette Soubirous. Le prix comprend le transport en car, la pension complète ainsi que les visites et excursions. Une infirmière accompagnera le groupe.

Prix : 600 EUR (membres MC = 450 EUR)
Lieu : Couvent Saint Gildard à 58000 Nevers
Infos : 067/89.36.80 • www.alteoasbl.be